

UNIVERSITÉ DE QUÉBEC À MONTRÉAL

SYNDICALISME ET RAPPORT AU POLITIQUE AU BÉNIN.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

TONY MARTINS

JUIN 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont vécu avec moi, les années nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Je tiens à remercier tout particulièrement ma famille nucléaire, Ninette et nos adorables enfants qui ont toujours été là pour me soutenir, me convaincre de continuer quand ma confiance en moi était au plus bas et que je songeais abandonner.

Ma gratitude va également à mon directeur de recherche, Sid Ahmed Soussi, qui n'a ménagé aucun effort pour me transmettre sa passion de la recherche.

Merci infiniment!

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLES DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE	3
Introduction	3
1.1 Mise en contexte	3
1.2 Question principale et questions spécifiques	6
1.3 Pertinence sociale.....	9
1.4 Pertinence Scientifique.....	12
CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE	14
Introduction.....	14
2.1 Orientation théorique	14
2.2 Revue de littérature	17
2.2.1 Représentation sociale du travail et actions syndicales au Bénin	17
2.2.2 Les organisations syndicales et le politique au Bénin.....	20
2.2.3 L'action syndicale et l'économie au Bénin	22
2.2.4 L'action syndicale et la société civile au Bénin	27
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE	30
3.1 Modèle d'analyse	30
3.2 Modes de cueillette de données.....	31
3.3 Corpus de textes	39

3.4 Outils d'analyse de données.....	42
CHAPITRE IV : RECHERCHE CROISÉE ET INTERPRÉTATION	43
Introduction.....	43
4.1 Recherche croisée.....	44
4.1.1 Les organisations syndicales et l'État (1980-2019).....	44
4.1.2 Les organisations syndicales et le capital (1980-2019)	46
4.1.3 Les organisations syndicales et la société civile (1980-2019)	47
Conclusion partielle	52
4.2 Interprétation.....	53
4.2.1 Rapport du syndicalisme à l'État au Bénin	53
4.2.2 Rapport du syndicalisme au capital au Bénin	59
4.2.3 Rapport du syndicalisme à la société civile au Bénin	68
Conclusion partielle	77
CHAPITRE V : SYNTHÈSE ET DISCUSSION	78
Introduction.....	78
5.1 Synthèse des travaux	80
5.2 Discussion	86
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE.....	96

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Titre	Pages
3.1	Corpus de textes élaboré	41
4.1	Recherche croisée et catégorisation des thèmes	49
4.2	Modèle d'analyse et synthèse des résultats	76

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CFTC : Confédération Française des Travailleurs.euses Chrétiens.nes

CGT : Confédération Générale des Travailleurs.euses

CGTB : Confédération Générale des Travailleurs.euses du Bénin

CNHU-HKM : Centre National Hospitalier Universitaire Hubert K. Maga

COSI-Bénin : Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin

CSA-Bénin : Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin

CSEB : Confédération des Syndicats Engagés du Bénin

CSPIB : Centrale des Syndicats du Privé et de l'Informel du Bénin

CSUB : Centrale des Syndicats Unis du Bénin

CSTB : Confédération Syndicale des Travailleurs.euses du Bénin

FONAC : Front des Organisations Nationales Contre la Corruption

MEMP : Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire

OLC : Observatoire de Lutte contre la Corruption

ONG : Organisation Non Gouvernementale

UGTAN : Union Générale des Travailleurs.euses de l'Afrique Noire

UNSTB : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs.euses du Bénin

UNSTB-FO : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs.euses du Bénin-Force Ouvrière

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brut

SGG : Secrétariat Général du Gouvernement

RÉSUMÉ

Ce mémoire souligne le caractère structurant du rapport au politique des organisations syndicales au Bénin entre 1980 et 2019. Il vise à identifier les stratégies déployées par les syndicats dans leur rapport au politique et voir dans quelle mesure ces stratégies ont contribué au développement de la société civile. L'État étant l'institution qui incarne le politique, nous avons décliné son rapport aux organisations syndicales en trois sous-rapports ou configurations afin de rendre compte au mieux des dynamiques en présence au sein du champ politique. Nous avons ainsi retenu comme configurations, le rapport des syndicats à l'État, le rapport des syndicats au capital et le rapport des syndicats à la société civile. De ces configurations, nous avons formulé trois questions spécifiques qui ont servi à identifier, le rôle des syndicats dans les mutations politiques, les retombées économiques des stratégies syndicales utilisées, et les mutations ou dynamiques sociales que ces stratégies ont eues sur le développement de la société civile. Ainsi au terme des travaux, nous avons conclu en référence à la théorie du champ politique et à la théorie causale, à une chaîne de causalités qui a progressivement structuré le paysage politique, économique, social du Bénin et favorisé le développement de la société civile. Cette chaîne de causalités est liée non seulement à la structure du champ politique, notamment les rapports de force en son sein, mais aussi aux facteurs conjoncturels tels que les crises politiques, économiques et sociales récurrentes, l'identité collective, l'approche coût-avantage. C'est une recherche essentiellement documentaire qui lie recensions de données quantitatives et qualitatives à partir de travaux d'autres auteurs, et analyse du contenu.

Mots clés : Syndicalisme et démocratie, actions collectives, société civile, économie informelle, Bénin.

INTRODUCTION

Au Bénin et dans certains pays d'Afrique subsaharienne, le développement socioéconomique est tributaire des interactions entre les organisations syndicales, les institutions politiques, les entreprises, et la société civile. Or les 40 dernières années, ont vu progresser ces rapports, malgré certaines périodes de ruptures. Comment peut-on expliquer ces mutations et quels impacts peuvent-elles avoir sur les interactions entre les institutions politiques, les entreprises et la société civile ? Pour élucider cette préoccupation, nous avons spécifié l'un des aspects de ces interactions. Il s'agit de la contribution de l'action syndicale au développement de la société civile au Bénin.

Nous pensons, pour y arriver, élaborer notre démarche autour de trois périodes de rupture. La première, portera sur la décennie 1980 marquée par une gestion autocratique du régime politico-militaro-marxiste du président Kérékou et la remise en cause du pluralisme syndical, (Balaro et al., 2015). La deuxième période de rupture, celle comprise entre 1990 et 2000, mettra plutôt en exergue les conséquences issues de la crise des matières premières énergétiques, la faillite de l'État providence, l'instauration des Programmes d'Ajustement Structurel, l'érosion de la crédibilité des organisations syndicales traditionnelles, l'émergence d'un syndicalisme autonome et d'une société civile engagée. Enfin la troisième période de rupture, celle qui concerne les années 2000 à 2019 s'intéressera aux effets convergents de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie locale en lien avec le développement de la société civile. Nous pensons que ces périodes de rupture, à travers notre thématique de recherche, aideront à observer le phénomène syndical au Bénin à partir de ses rapports au politique, au capital et surtout à la société civile. Ainsi ce travail sera présenté en cinq

parties : la problématique, le cadre théorique, la méthodologique, la présentation et l'analyse des données, la synthèse et la discussion.

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE

Introduction

Au Bénin les organisations syndicales en relation avec le politique, ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.euses, (Hinnou, 2014). Cependant, les questions récurrentes de mauvaise gouvernance politique et économique, doublées des défis de la mondialisation, ont fragilisé ces organisations syndicales et aidé, semble-t-il, à développer la société civile. Notre objectif est donc de relever, par l'entremise de cette problématique, les rapports qu'entretiennent les organisations syndicales avec le politique et le capital au Bénin, afin d'observer dans quelle mesure ils ont pu contribuer au développement de la société civile.

1.1 Mise en contexte

L'action syndicale a évolué en Afrique subsaharienne, pour la plupart, en lien avec le contexte sociohistorique. Elle a ainsi permis au fil des décennies de distinguer deux variantes syndicales essentielles : le syndicalisme traditionnel¹ et le syndicalisme

¹ Syndicats constitués de travailleurs.euses d'une même branche d'activités. Ils constituent les syndicats de base, et sont affiliés à une fédération ou un intersyndical, qui à leur tour sont affiliés à une confédération.

autonome². Ces deux variantes du syndicalisme semblent avoir permis par l'entremise de la société civile, des changements majeurs à partir de 1980, suites aux réformes des institutions de Bretton Woods (Rubbers et Roy, 2015). En effet, pendant cette décennie, le paysage politique des pays concernés par ces réformes a été fortement influencé par deux approches économiques différentes : l'économie de marché et l'économie socialiste. La première encourageait les investissements privés, la seconde, plutôt la mainmise de l'État sur l'activité économique (Soussi *et al.*, 2005).

Ces deux approches économiques vont aider les organisations syndicales à « améliorer et stabiliser leurs régimes de relations du travail » (Soussi *et al.*, 2005) en assurant un cadre législatif et un environnement de travail efficaces. Mais, elles vont aussi faire naître, en situation de crise comme celle liée à l'introduction des Programmes d'Ajustement Structurel, à la libéralisation économique et à l'action parfois inefficace des syndicats; une société civile prête à peser de tout son poids comme partenaire social.e, objecteur.trice de conscience et régulateur.trice dans ses rapports à l'État et au capital.

Le Bénin, un pays de l'Afrique subsaharienne, n'a pas dérogé à cette pesanteur sociologique. Le pays a connu pendant les décennies 80, 90, 2000 et 2010, des régimes politiques à parti unique³ et multipartistes⁴, chacun conférant un régime de rapports particuliers⁵ avec les syndicats, les entreprises et la société civile. De plus, ces régimes de rapports ont, non seulement, aidé à améliorer l'environnement politico-économique, les régimes de travail et le niveau de vie global sous la pression des mouvements syndicaux, (Balara *et al.*, 2015). Mais aussi, contribué à fragiliser les organisations

² Un syndicat autonome est une organisation syndicale qui n'est affiliée à aucune centrale syndicale. Les raisons qui justifient la survenance du syndicalisme autonome peuvent être d'ordre structurel (organisation interne des syndicats) ou conjoncturel (environnement politique, économique et social). L'intersyndical constitue la forme élaborée du syndicalisme autonome au Bénin.

³ Le Parti de la République Populaire du Bénin (PRPB)

⁴ Les Partis politiques faisant suite à la conférence nationale de 1990 : le PRD (Parti du Renouveau Démocratique), NCC (Notre Cause Commune) PSD (Parti Social Démocratique) et autres.

⁵ Collaborer et bénéficier de la bienveillance du politique ou s'opposer et être traité en paria.

syndicales en favorisant l'émergence et le développement de formes nouvelles d'engagements citoyens.ennes, au nombre desquels.elles, la société civile. Dans ce contexte, pouvons-nous affirmer que les changements socioéconomiques et politiques intervenus au Bénin après 1980, sous la pression des mouvements syndicaux, rendent compte de la formation et du développement de sa société civile?

Pour Soussi et ses collaborateurs.trices, la formation de la société civile et son importance grandissante dans le champ politique sont liées aux contraintes sociologiques spécifiques face auxquelles l'action syndicale a dû imaginer constamment de nouvelles stratégies en vue de produire une transformation sociale (Soussi et *al.*, 2005). Pour Rubbers et Roy, au-delà des contraintes sociologiques, c'est la nature et la diversité des stratégies utilisées par les organisations syndicales, qui ont permis de défendre les intérêts des travailleurs.euses et influencer les décideurs.euses sur les enjeux sociétaux globaux (Rubbers et Roy, 2015). Quelles sont donc ces contraintes sociologiques et dans quelle mesure ont-elles aidé à asseoir une société civile efficiente au Bénin ?

C'est pour élucider cette énigme que nous nous sommes intéressés.ées dans le cadre de notre Mémoire de maîtrise à la thématique : « Syndicalisme et rapport au politique au Bénin ». Elle a permis d'aborder la question en cinq chapitres.

La problématique, le cadre théorique et la méthodologie vont permettre de concevoir et mettre en route le protocole de recherche. La recherche croisée et l'interprétation de données, d'exposer les rapports qu'entretiennent au Bénin, le syndicalisme avec l'État, le capital et la société civile entre 1980 et 1990, 1990 et 2000, 2000 et 2019⁶. La synthèse et la discussion pour finir, évalueront si ces rapports ont contribué ou pas, à la formation et au développement de la société civile.

⁶ Pour des raisons d'efficacité et pour donner un cachet contemporain à nos travaux, nous avons sciemment occulté la période avant 1980.

1.2 Question principale et questions spécifiques

En prenant comme référence, les décennies après 1980, cette recherche examine et analyse, les interactions entre les organisations syndicales, le politique, le capital et la société civile au Bénin. Notre question principale de recherche est donc : « Dans quelle mesure le rapport du syndicalisme au politique rend compte de la formation de la société civile et de ses différentes configurations au Bénin ? » En clair, il s'agit de voir si les stratégies syndicales observées au Bénin après 1980, ont servi de levier à la formation et au développement de sa société civile.

Pour y arriver, nous avons formulé des questions spécifiques de recherche afin de décliner ce rapport du syndicalisme au politique en trois sous - rapports distincts : le rapport du syndicalisme à l'État, le rapport du syndicalisme au capital, et enfin, le rapport du syndicalisme à la société civile.

Les questions spécifiques formulées sont donc :

- a- Quel est le rôle des organisations syndicales dans les mutations politiques au Bénin, entre 1980 et 2019 ?

Cette sous-question a permis d'identifier la nature et la finalité des stratégies d'actions collectives déployées par les organisations syndicales, eu égard aux rapports qu'elles entretiennent avec l'État. Pour être plus précis, nous avons observé dans quelles mesures les stratégies syndicales identifiées entre 1980 et 2019 au Bénin, ont suscité de nouvelles configurations politiques de l'État.

- b- Quelles sont les retombées économiques des stratégies syndicales adoptées entre 1980 et 2019 au Bénin ?

Le tissu économique du Bénin étant constitué du secteur public⁷, gros pourvoyeur d'emplois, du secteur privé formel⁸ et du secteur privé informel⁹, nous avons relevé les différents types de capitaux qui ont constitué ce tissu économique : capital lié au secteur public, capital lié au secteur privé formel et enfin, capital lié au secteur privé informel. Nous avons ensuite observé l'évolution des différents instruments économiques dont dispose le Bénin pour assurer un climat des affaires et du travail efficients comme la loi sur l'embauche, un cadre législatif incitatif aux investissements, à la création d'entreprises ou au développement d'entreprises existantes. Nous avons enfin observé si l'étude des interactions entre les organisations syndicales et l'environnement des affaires à travers le capital, peuvent expliquer ou permettre de comprendre le développement de la société civile.

- c- Quelles mutations ou dynamiques sociales, les stratégies syndicales mises en route au Bénin entre 1980 et 2019, ont-elles suscitées ?

L'ouverture du Bénin à la démocratie après la conférence nationale de février 1990 (Adamon, 1995), a vu naître dans le champ politique, deux groupes d'influence aux stratégies opposées. D'un côté, des intérêts économiques et financiers (Tozzo, 2004), souvent informels, dont l'objectif est le contrôle de l'appareil d'État. Ils.elles financent les partis politiques, et leurs campagnes électorales, œuvrent dans le mécénat, pour espérer profiter en fin de compte, des largesses de ces partis politiques une fois au pouvoir, (Banégas, 1998), notamment dans les processus de passations des marchés publics. Bien entendu, une telle proximité, mieux, une telle promiscuité politique, fait le lit à la corruption et ne favorise pas une prise de décision appropriée par l'État.

⁷ Sont constitutifs du secteur public béninois, l'administration publique (les ministères, l'administration municipale, l'éducation, la santé) et les entreprises ou compagnies publiques (la société d'électricité et d'eau, le Port de Cotonou).

⁸ Le secteur privé formel est l'ensemble des entreprises privées dont la constitution et le fonctionnement respectent la législation.

⁹ Compagnies dont la constitution et le fonctionnement ne respectent pas la législation. Elles constituent l'une des caractéristiques de l'économie béninoise au vu de leur quantum, leurs apports financiers et leur solution en matière d'embauches ou d'emplois.

De l'autre côté, les organisations syndicales du Bénin, ne pouvant pas faire face seules à cette réalité nouvelle, se joignent aux associations et groupements divers, aux ONG, pour dénoncer les cas de corruption qui résultent de cette promiscuité. Ils.elles constituent ainsi le deuxième groupe d'influence dont l'objectif est de défendre, non les intérêts partisans, mais l'intérêt général et la transparence, en dénonçant les cas de corruption et d'atteinte aux libertés individuelles : c'est la société civile¹⁰.

C'est justement ce rapport syndicats/associations et groupements divers/ONG qui nous intéresse dans cette question spécifique. Elle nous permettra de relever les composantes des organisations syndicales et de la société civile, leur complémentarité et leur efficacité. Ensuite, observer comment ce rapport de complémentarité et d'efficacité a aidé au développement de la société civile.

En conclusion, les trois questions spécifiques ont permis d'appréhender la question de recherche sous différents angles, toutes indépendantes mais concourant à la même finalité : mettre en exergue la fonction de reproduction sociale du syndicalisme au Bénin, à partir du dynamisme de sa société civile. Autrement dit, voir dans quelle mesure les stratégies syndicales mises en route pendant les décennies objet d'études, ont été de façon implicite, porteuses de valeurs (justice sociale, prospérité partagée, droits humains, lutte contre la corruption, gestion efficiente des deniers publics) et d'innovations sociales (démocratisation politique, libéralisation économique, formation de la société civile), toutes choses qui, semble-t-il, ont aidé au développement de la société civile.

¹⁰ Les cas emblématiques de ce rapport entre syndicats, ONG, associations et regroupements divers, regroupés sous le nom société civile, est le FONAC (Front des Organisations Nationales contre la Corruption) et l'OLC (Observatoire de Lutte contre la Corruption).

1.3 Pertinence sociale

Nous avons choisi de porter notre recherche sur le Bénin parce que c'est notre pays de naissance. Nous prétextons donc avoir certains prérequis pour l'étudier sans toutefois oublier le risque de biais que cette posture pourrait susciter (Malinowski, 1922; Blanchet et Gotman, 1992). Outre les motivations liées à la pertinence sociale du cadre d'étude, nous avons choisi la thématique du syndicalisme et son rapport au politique, parce que ce pays a une histoire politique, économique et sociale très mouvementée¹¹, donc enrichissante pour comprendre les dynamiques qui sous-tendent les différents processus de « reconversion socio-politiques » (Banégas, 2003) que le Bénin a connus après les indépendances, en particulier, le rôle des syndicats, du capital et de la société civile dans ces mutations et leurs impacts sociaux.

À cet effet, nous nous sommes intéressés tout particulièrement à la conférence nationale de février 1990 parce que c'est l'évènement majeur d'intérêt qui s'est produit au cours de notre période de référence (1980-2019) et qui, semble-t-il, a aidé à reconfigurer non seulement le paysage politique, économique et social, mais également les rapports que les différents acteurs du champ politique béninois que sont l'État, les syndicats, le capital, la société civile entretiennent. Plus exactement, nous voulons savoir dans quelle mesure la conférence des forces vives de 1990, sous l'impulsion des syndicats a servi de bascule en consacrant le passage de la dictature militaro-marxiste des années 1972-1990 à la démocratie pluraliste libérale des années 1990-2019. Pour cela, il fallait s'approprier l'expérience du Bénin. D'où l'intérêt pour notre recherche de savoir sur le plan politique que, Bénin est le premier pays, voire, le seul de l'Afrique de l'Ouest francophone à assurer une transition pacifique du pouvoir politique à l'issue d'une conférence nationale regroupant les acteurs clés du champ politique et dont les

¹¹ Il faut noter que le Bénin est l'un des rares pays de la sous-région où la durée de vie des gouvernements n'excédait en moyenne un an entre 1960 et 1972, soient 12 ans d'instabilité. La relative stabilité a vu le jour à la faveur du coup d'État de 1972 dont l'issue a été la conférence nationale de 1990.

décisions ont fait office de lois, (Meyer-Bisch, 2012). C'est également, le premier et l'un des rares pays à expérimenter la cohabitation pacifique (Bayart, 2008) entre un président sortant, Kérékou, visiblement en perte de légitimité (Kamto, 1994) suite à une gestion politico-économique discutable et un premier ministre, Soglo, issue de l'assemblée constituante de 1990. Le Bénin était aussi connu pour avoir été le premier pays de la sous-région ouest-africaine où le chef d'État en fonction Kérékou, qui a accédé au pouvoir à la faveur du coup d'État, celui de 1972, a perdu les élections à l'issue de la transition de 1990-1991, et réélu par la suite en 1996. Bref, ce qui nous intéresse ici au plan politique c'est le rôle joué par les syndicats et à travers eux, la conférence nationale dans la reconfiguration du paysage politique.

Au plan économique, grâce aux changements politiques dont la conférence de 1990 était le point de départ, le pays est passé de l'économie socialiste à une économie néolibérale, (Hountondji, 2000). Les sociétés d'État, autrefois nationalisées sous la révolution marxiste, ont été dénationalisées, la fonction publique dégraissée et l'économie ouverte au marché mondial, d'où l'informalisation de l'économie locale et des relations de travail. L'enjeu ici, étant d'identifier le rôle des organisations syndicales dans la reconfiguration du tissu économique béninois.

Au plan social, le changement d'orientations politiques de février 1990 a induit des réformes au sein des organisations syndicales et dans leurs interactions avec les autres acteurs du champ politique. Le mouvement syndical béninois est dès lors passé d'un monolithisme syndical (UNSTB) arrimé au parti-État (PRPB), au pluralisme syndical, occasionnant du coup, une sursyndicalisation. Balaro et ses collaborateurs dénombrent plus de 500 syndicats répartis dans tous les secteurs d'activités aussi bien public, privé qu'informel et regroupés en trois catégories : les syndicats de base, les fédérations et intersyndicales, les confédérations syndicales. Par leur nombre, ces organismes restent très présents dans le secteur public, moins dans le privé et presque pas dans l'informel (Balaro et *al.*, 2015). À titre illustratif, dans l'enseignement primaire public (MEMPE) seul, on dénombre plus de 88 organisations syndicales dont 10 seulement ont une

envergure nationale. Au CNHU/HKM un hôpital du secteur public, 6 syndicats pour moins de 1050 employés. Au SCB-Lafarge une entreprise du privé, 3 syndicats. Enfin, dans le secteur de l'économie informelle, 8 organisations syndicales rien que pour les conducteurs.trices de taxi-moto de la ville de Cotonou (Chabi Imorou, 2019).

Cette liberté syndicale considérée comme un des leviers du développement, (Caire, 2000) et qui s'illustre par la présence numérique grandissante de syndicats, va conférer selon le cas une légitimité ou une perte de légitimité, dont les organisations syndicales vont se servir, à travers différentes stratégies de mobilisation, pour diversifier leurs partenariats et susciter des changements sociaux, (Banégas, 2014). C'est certainement ce qui justifie le partenariat syndicats-société civile et que nous avons l'intention d'étudier.

En résumé, notre objectif ici est de s'assurer que les changements politique, économique, social amorcés sous la pression des syndicats et les impacts sociaux qu'ils ont pu avoir sur la société en général et le monde du travail en particulier, font du rapport du syndicalisme au politique au Bénin, une thématique assez enrichissante à étudier. Nous espérons par conséquent, que ce travail aidera à une meilleure compréhension du rôle des syndicats et de la société civile à la lumière des rapports que ces organisations entretiennent avec l'État et le capital au Bénin et en Afrique subsaharienne. Notamment pour mieux cibler leurs besoins, anticiper les crises, faire des prévisions statistiques, assurer le développement économique et social.

1.4 Pertinence scientifique

Beaucoup de chercheurs.eures en sciences sociales se sont intéressés.ées, de façon explicite, aux enjeux sociologiques des organisations syndicales (Fall et *al.*, 2015). Dans cette perspective, certains.aines se sont intéressés.ées au rôle joué par les organisations syndicales dans la lutte pour l'indépendance des nations africaines (Fonteneau et *al.*, 2004). D'autres en revanche, ont porté leur intérêt sur les nouveaux défis auxquels les organisations syndicales en Afrique font face : la liberté syndicale, la mauvaise gestion économique, le PAS et ses implications, les réformes du Code du travail et ses implications, la dévaluation du franc CFA et le développement du secteur informel (Phelan, 2011).

Aucun de ces travaux, fort intéressants certes, n'a porté de façon spécifique, sur la configuration récente du tissu social au Bénin et le rôle joué par les organisations syndicales dans cette reconfiguration nouvelle. La société civile, étant une variante récente du tissu social béninois (Haubert et Rey, 2000), nous nous sommes donc intéressés.ées à elle. Nous avons voulu savoir en quoi les différentes stratégies déployées par les organisations syndicales, entre 1980 et 2019, ont contribué au développement de la société civile du Bénin.

Pour finir, il nous paraît utile de préciser qu'à l'issue de l'enquête exploratoire, nous avons relevé que l'État est le principal pourvoyeur d'emplois au Bénin : le secteur privé, étant majoritairement embryonnaire et réduit aux rares micro-industries d'égrenage de coton, de ciment, de brasseries et au secteur informel (Igué, 2008). À ce titre, l'État incarne à la fois l'État et le Capital, c'est-à-dire l'institution politique censée proposer les grandes orientations et le pouvoir économique censé garantir les investissements. Dès lors, la nature des relations que les syndicats entretiennent avec

l'État¹² et à travers lui, le capital, semble doublement déterminante au développement de la société civile.

¹² L'État ici est considéré, non pas comme une institution politique, mais comme un employeur, une institution économique (le capital).

CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE

Introduction

Toute recherche en sciences sociales qui se veut objective, doit être conçue sur une base théorique ou conceptuelle qui ne souffre d'aucune ambiguïté (Quivy et Campenhoudt, 2006). Dans le cadre de nos travaux portant sur la contribution de l'action syndicale au développement de la société civile au Bénin, nous nous efforcerons à circonscrire la base théorique de notre démarche afin d'en assurer plus d'objectivité. Pour ce faire, nous allons mobiliser certaines connaissances théoriques. En l'occurrence, la théorie causale ou théorie de causes à effets de (Durkheim, 1988) et la théorie des champs de Bourdieu, (Accardo, 1997). Ces deux théories seront soutenues par une revue de littérature.

2.1 Orientation théorique

Opter pour une théorie de recherches, revient à dire par quoi le phénomène objet d'étude, va être relié pour le rendre plus intelligible (Quivy et Campenhoudt, 2006). Pour rendre plus intelligible notre objet d'étude, nous allons le relier à deux théories de

recherches : la théorie causale¹³ de (Durkheim, 1988) et la théorie structurale¹⁴, encore appelée théorie des champs de Bourdieu, (Accardo, 1997).

La théorie causale de Durkheim postule qu'un fait social est un fait construit. Il est la conséquence ou le résultat d'un processus social. Pour l'appréhender donc, il faut remonter à ses origines, à ses causes, c'est-à-dire aux facteurs explicatifs qui justifient le fait social concerné (Durkheim, 1988). Ici, le phénomène social qui nous intéresse, c'est le développement de la société civile au Bénin entre 1980 et 2019. Pour le comprendre, nous allons rechercher ses origines ou ses causes dans les stratégies d'actions collectives mises en route par les organisations syndicales au Bénin entre 1980 et 2019, de même que les mutations politique et économique que le pays a connues au cours de cette période. Autrement dit, nous allons relever les facteurs explicatifs (causes), à la fois politiques, économiques et sociaux qui justifient le développement de la société civile au Bénin entre 1980 et 2019 (effet).

En effet, la stabilité politique, économique et sociale du Bénin est liée aux rapports qu'entretiennent les organisations syndicales, l'État et le capital, (Mayrargue, 2006). Les organisations syndicales, l'État et le capital, constituent de fait, des acteurs importants du champ politique béninois. Si nous voulons donc comprendre le développement de la société civile entre 1980 et 2019, il nous faut appréhender le champ politique¹⁵ du Bénin, identifier les acteurs.trices et leurs positionnements, de même que les stratégies qu'ils utilisent pour entrer en relation ou en compétition. D'où la pertinence de la théorie des champs de Bourdieu qui comporte à la fois une dimension structurelle et une dimension stratégique.

¹³ Théorie sociale faisant ressortir dans l'analyse des faits sociaux, le rapport de causes à effets.

¹⁴ Théorie sociale qui privilégie dans l'analyse, la totalité (la structure) par rapport à l'individualité et la synchronicité par rapport à l'évolution.

¹⁵ Il s'agit ici de l'environnement politique de façon globale, observé au Bénin entre 1980 et 2019. L'État, les organisations syndicales, les entreprises et la société civile font alors partie de l'environnement politique.

Bourdieu définit le champ comme un système social, relativement autonome dans lequel des groupes d'acteurs.trices constitués.ées, s'identifient par leurs positions structurelles inégales et entrent en compétition à l'aide de stratégies qu'ils.elles déploient en vue d'occuper des positions meilleures, et bénéficier des avantages qui y sont liés, (Bourdieu et *al.*, 1968).

Les acteurs.trices constitués.ées, en ce qui concerne le champ politique béninois, étant principalement les organisations syndicales, l'État, le Capital à travers les entreprises, et la société civile, nous essayerons de démontrer que leur prise de position à travers les stratégies qu'ils.elles ont déployées, est liée non seulement aux rapports de force¹⁶ qui existent au sein du champ politique, mais aussi aux facteurs conjoncturels¹⁷ auxquels le champ politique béninois a été soumis. En d'autres termes, nous allons démontrer à partir de la théorie des champs de Bourdieu que la position structurelle¹⁸ qu'occupent les organisations syndicales dans le champ politique du Bénin entre 1980 et 2019, ainsi que les stratégies d'actions collectives qu'elles ont déployées pour entrer en relation avec les autres acteurs.trices du système social, sont les causes ou facteurs qui justifient le développement de la société civile.

¹⁶ Les rapports de force semblent être liés aux positionnements ou à la position structurelle des acteurs.trices dans le champ politique au Bénin entre 1980 et 2019.

¹⁷ Les facteurs conjoncturels étant les crises économiques, politiques et sociales intervenues au Bénin entre 1980 et 2019.

¹⁸ La position structurelle des organisations syndicales est intimement liée à leur fonction sociale : défendre les intérêts des travailleurs.euses. Mais la question que cette position structurelle suscite et que nous nous attèlerons à répondre dans la suite de notre travail, c'est de savoir si les organisations syndicales continuent d'occuper cette position structurelle dans le champ politique du Bénin, même si elles se délestent de leur fonction sociale traditionnelle? Cet état de fait pourrait-il conduire au développement de la société civile au Bénin?

2.2 Revue de littérature

Plusieurs chercheurs.eures se sont intéressés.ées au processus de syndicalisation au Bénin, en lien avec l'État, le capital et la société civile. Nous rappelons globalement, à cette étape de notre démarche que le processus de syndicalisation au Bénin est intimement lié à son évolution sociohistorique marquée par une mal gouvernance, des Programmes d'Ajustement Structurel, une vague de démocratisations, la mondialisation et la financiarisation. À ces éléments s'ajoutent deux variables importantes : la conception ou la représentation sociale du travail au Bénin, de même que l'absence d'une révolution industrielle (Soussi, 2017) comme point de départ du mouvement ouvrier.

Nous avons ainsi retenu pour le compte de notre revue de littérature quatre grandes parties. Une première, fera mention de la représentation sociale du travail en lien avec le développement de l'action syndicale au Bénin. Une deuxième, évoquera les rapports entre l'État et l'action syndicale. Une troisième, les rapports entre l'action syndicale et le capital. Enfin, une quatrième partie, fera mention des rapports entre l'action syndicale et la société civile au Bénin.

2.2.1 Représentation sociale du travail et actions syndicales au Bénin.

La représentation sociale du travail est la perception de l'évolution du travail dans le temps, en fonction du mode de production (Beckman et Sachickonyé, 2001). Le travail au Bénin a évolué, les modes de production aussi. Mais cette évolution n'est pas analogue à celle d'un grand nombre de sociétés occidentales (Ahanhanzo, 1973; Kenoukon, 2007) qui, elles, ont connu la révolution industrielle. Révolution industrielle qui a transformé progressivement les modes d'organisation du travail et

pour finir, le travail lui-même c'est-à-dire la perception ou la représentation sociale du travail dans les sociétés occidentales¹⁹ (Thompson, 1964; Slomp, 1990; Soussi, 2017).

Deux constats se dégagent de ce qui précède. Le premier, l'absence de révolution industrielle, n'implique pas la nullité ou l'absence d'une représentation sociale du travail. Le second constat, la perception sociale du travail puise ses sources dans la culture. C'est à travers l'histoire et la sociologie d'une sphère culturelle donnée que se construit la représentation sociale du travail. Le Bénin en conséquence, a une représentation sociale propre des relations de travail puisqu'elle a une histoire (une culture) et cette dernière semble avoir pesé fortement dans l'instauration et le développement aussi bien du syndicalisme que de sa société civile. À ce titre, les travaux de (Agier et al., 1987; Ouédraogo, 1989 ; Kenoukon, 2007; Fall et *al.*, 2015) ont été assez révélateurs. Ils.elles ont montré en prenant comme référence la colonisation que le mode de production capitaliste qui a donné lieu à l'occidentalisation des relations de travail, est non seulement, étranger à la culture africaine, donc béninoise; mais aussi, qu'il a aidé à asseoir une culture syndicale et une société civile propre. Pour cause, avant la colonisation, le Bénin avait une représentation ou conception productiviste communautaire du travail. Les relations de travail étaient circonscrites au cercle familial, au clan ou à la communauté et ne relevaient pas directement d'exigences pécuniaires. Le principe était « à chacun.e selon ses besoins » (Ahanhanzo, 1973).

Mais au cours de la colonisation, la perception des impôts, l'obligation de cultiver les cultures de rentes, vont progressivement transformer cette représentation clanique ou communautaire des relations de travail en une conception capitaliste bipartite où l'artisan.ne devenu.e paysan.ne et ouvrier.ère par la suite, n'aura que sa seule force de travail à échanger contre le numéraire. Le principe passerait donc « à chacun.e selon son travail » (Ahanhanzo, 1973). En clair, une conception productiviste individualiste

¹⁹ D'abord, les ouvriers.ères à travers les manufactures, les ouvriers.ères prolétaires à travers les usines taylorisées, ensuite, les ouvriers.ères qualifiés.es à travers les chaînes fordistes.

du travail avec les notions de propriétés privées, d'entreprises privées et de salariat. Ce changement de perception, ou cette nouvelle représentation du travail fera naître avec l'appui des organisations syndicales des métropoles occidentales et africaines, en l'occurrence la CGT²⁰, la CFTC²¹, et l'UGTAN²², les premières organisations syndicales locales qui impacteront avec l'aide de la société civile, le paysage politique, économique et social de certains pays africains dont Bénin.

Nous déduisons donc que le marché du travail au Bénin, l'action syndicale et la société civile qui sont issus.es de la perception productiviste individualiste du travail avec en toile de fond le salariat, constituent un legs de la modernité dans la mesure où la colonisation a favorisé de nouvelles dynamiques sociologiques dans le domaine des relations de travail. Cette approche est soutenue par (Agier et *al.*, 1987) qui considèrent que chaque société génère ses propres représentations sociales en fonction de ses réalités sociales et sociologiques. La colonisation étant partie intégrante de l'histoire et de la sociologie des pays africains, elle a aussi contribué à forger une perception du travail et des relations de travail, d'où est issue l'action syndicale.

L'action syndicale béninoise étant une forme de représentation sociale spécifique aux relations de travail au Bénin, elle a ainsi subi l'influence des mutations qui ont façonnées l'histoire et la sociologie du milieu de travail de ce pays. À l'inverse, par ses stratégies et interactions, le mouvement syndical a aussi influencé, voire impulsé des « changements sociétaux » (Fall et *al.*, 2015) majeurs. C'est ce qui justifierait ses rapports avec l'État, le capital et la société civile. Quelles sont donc ces stratégies syndicales et quels rôles ont-elles joué dans le développement de la société civile au Bénin?

²⁰ Confédération Générale du Travail.

²¹ Confédération Française des Travailleurs.euses Chrétiens.ennes.

²² Union Générale des Travailleurs.euses de l'Afrique Noire.

2.2.2 Les organisations syndicales et le politique au Bénin

L'action syndicale au Bénin²³ a été soit inféodée au pouvoir politique, soit affranchie du contrôle de ce dernier, (Bassirou, 1998). Les organisations syndicales sont ainsi passées, concomitamment aux mutations politiques, d'un pluralisme syndical national et panafricain au service de la lutte pour les indépendances, à un activisme syndical complice d'instabilités politiques (1960-1972), puis contraintes au monolithisme syndical par la formation d'une centrale syndicale révolutionnaire unique, l'UNSTB²⁴ (1972-1990), pour retrouver enfin le pluralisme syndical depuis la conférence nationale de 1990 et ses réformes démocratiques (Webster, 2008; Balaro et al., 2015). Les expériences politiques que le Bénin a connues, ont donc impacté, voire structuré son paysage syndical. Deux raisons se dégagent de ce constat : la nature du pouvoir d'État et le rapport traditionnel que l'État entretient avec les organisations syndicales.

En effet, le Bénin a une organisation sociopolitique centralisée dont les survivances sociohistoriques remontent au royaume du Danxomè au 15^e siècle, (Hountondji, 2000). L'État moderne béninois a toujours été un État fortement centralisé même si on note quelquefois une timide volonté de décentralisation, (Bio, 2010). Par cette posture le pouvoir exécutif, chapeaute toutes les autres institutions. Il exerce une autorité centrale dont l'objectif est de contrôler l'ensemble du champ politique, y compris le territoire et les habitants.es, (Maier, 2012). Il peut contraindre ou contrôler l'ensemble des composantes sociale, économique, militaire et idéologique du pays en les soumettant à ses injonctions (weber, 2013). Les organisations syndicales étant une composante sociale de la société béninoise représentant les intérêts des travailleurs.euses, elles seront aussi soumises à l'autorité de l'État central et y feront face en développant des

²³ Au Bénin, depuis les années 1920 et précisément en 1923 où la première action de revendication des travailleurs.euses du Wharf de Cotonou a été enclenchée, toutes mutations politiques entraînent de facto, des changements stratégiques et organisationnels au sein des organisations syndicales.

²⁴ Union Nationale des Syndicats des Travailleurs.euses du Bénin.

stratégies qui se traduiront dans la nature des rapports que ces organisations syndicales entretiendront avec l'État.

Weber dans sa théorie du pouvoir social, formule que le rapport entre l'État et les organisations syndicales, ne peut être qu'une relation de domination issue soit d'une position d'autorité, soit d'un groupe d'intérêts (Weber, 2013). Dans le premier cas, c'est le rôle qui institue la domination. Le rôle de l'État est d'assurer la régulation sociale, « d'extraire les ressources et les affecter à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs » (Skocpol, 1985; Dufour, 2016). Dans le second cas, c'est la capacité des acteurs.trices en présence à tirer parti d'une situation qui suscite la domination. L'objectif étant de consolider une position monopolistique. Auquel cas, c'est la position qui détermine la domination.

Ces deux types de domination, nous ramène au cœur de la relation État et organisations syndicales au Bénin. L'État qui exerce son autorité par sa position dominante et les organisations syndicales qui essaient de tirer parti des orientations politiques mises en place par le politique, en constituant, par alliance ou non, une base syndicale forte, capable de peser dans leur rapport à l'État. Cette situation a pu être notée en 1990 avec l'instauration des programmes d'Ajustement Structurel, la fronde sociale qui a suivie et débouchée sur le renouveau démocratique et le libéralisme économique.

La nuance portée par la théorie du pouvoir social de Brenner, nous paraît aussi intéressante pour appréhender le rapport des organisations syndicales béninoises à l'État, dans la mesure où l'auteur.e définit la position de domination et d'autorité qui en ressort, comme une accumulation quantitative de subordonnés.ées²⁵ : c'est le nombre qui produit et exerce l'autorité (Brenner, 2006; Dufour, 2016). Même si cette théorie est pertinente, ce qui semble judicieux à retenir au-delà du quantum des

²⁵Au Bénin, les organisations syndicales sont constituées pour l'essentiel des fonctionnaires de l'administration publique. Il s'agit donc d'un syndicalisme urbain. Ce qui justifie souvent la remise en cause par le politique, de la légitimité des actions ou stratégies mises en œuvre par ces organisations syndicales.

subordonnés.ées, c'est la notion du consensus. Ainsi, être en position d'autorité, c'est arriver à fédérer une adhésion massive autour d'une cause, d'une vision ou d'un idéal. Le lien de domination se construit dès lors autour d'un consensus social large. C'est ce type de consensus social large qui influencera les stratégies des organisations syndicales dans leurs interactions avec le politique.

En conclusion, les chercheurs.eures dont les travaux ont été mobilisés ici, ont relevé entre les organisations syndicales et l'État, deux institutions qui occupent différemment le paysage sociopolitique, un lien de consubstantialité basé sur l'exercice de la domination et de l'autorité. Un rapport de forces propice à la régulation et à l'innovation sociale.

2.2.3 L'action syndicale et l'économie au Bénin

L'économie du Bénin en référence à l'action syndicale, est la résultante de trois options économiques (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). La première libérale issue de la colonisation. La seconde, dirigiste impulsée par une « bourgeoisie intellectuelle radicale » (Hountondji, 2000) et l'armée, à partir de 1972. La troisième néo-libérale, dictée par les institutions de Bretton Woods dès 1990. Malgré ces trois options économiques, le Bénin connaît, une généralisation de la pauvreté, une mauvaise maîtrise de l'économie, une gestion peu transparente des affaires publiques, un chômage exponentiel, une informalisation croissante de l'économie et de l'emploi. De plus, le besoin croissant de l'aide au développement et/ou des emprunts à taux d'intérêts élevés²⁶ pour financer le développement, a accentué la perte de confiance en la possibilité d'un retournement positif de la situation, (Adamon, 1995, Bilodeau,

²⁶ 30 à 40%, rarement 8%.

2004). Ces contingences économiques vont impacter les organisations syndicales, notamment leurs stratégies et les enjeux auxquels elles souscrivent, (Kenoukon, 2007).

En effet, le Bénin a opté à partir de 1972 pour un régime économique socialiste marquée par l'intervention de l'État dans le secteur économique. Un choix fondé sur le discours programme du 30 novembre 1972 qui a institué la mainmise de l'État sur tous les secteurs vitaux de l'économie, et le discours d'orientation nationale du 30 novembre 1974, qui a formalisé la mise en place d'une économie socialiste marxiste-léniniste, (Hountondji, 2000). Pour conduire à bien cette politique économique, l'État a besoin d'une forme de légitimité. Il va donc solliciter l'appui des organisations syndicales qui vont accepter collaborer avec le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) parti-État, en créant l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs-euses du Bénin, une centrale syndicale unique en 1974, (Balaro, et *al.*, 2015). Mais le coût élevé de la politique économique interventionniste de l'État, la faible accumulation des ressources financières, la corruption et la crise des matières premières des années 80, vont sonner le glas de cette vision socialiste, (Adjaho, 1992). L'État va se retrouver en cessation de paiement, donc en crise. La grogne sociale va naître et s'amplifier, s'en suivra entre 1988-1989 une série de désaffiliations au sein des organisations syndicales constituant l'UNSTB, (Léadi Fatolou et Djedme, 2005). Une grève générale paralysera le pays et l'économie. Elle mettra fin aux sorties des années 1980 à plusieurs années de politique économique interventionniste, et ouvrira la voie à l'introduction des Plans d'Ajustement Structurel²⁷ (PAS) de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) dont l'objectif est d'assainir l'économie, (Bassirou, 1998; Rubbers et Roy, 2015).

Mais les Plans d'Ajustement Structurel, viennent souvent avec leurs lots d'exigences, en particulier, l'allègement du fardeau de l'État, la mise en route de réformes

²⁷ 1990-2000 : l'économie béninoise a connu trois Programmes d'ajustement structurel dont la finalité était de restaurer l'économie et créer un cadre juridique, institutionnel, structurel, favorable au secteur privé formel.

institutionnelles et l'ouverture de l'économie au marché mondial, (Adamon, 1995). L'économie du Bénin sera donc soumise à des rigueurs budgétaires occasionnant, le gel des recrutements dans la fonction publique et des pertes massives d'emplois dans les domaines essentiels comme la santé, l'éducation, (Bio, 2010). L'État se désengagera de tous les secteurs-clés de l'économie. Des programmes de départs volontaires à la retraite seront proposés aux agents de l'État, en vue de réduire les effectifs de l'administration publiques et des Entreprises encore sous la responsabilité de l'État, (Hountondji, 2000). Les avantages sociaux des fonctionnaires, seront également revus à la baisse impliquant du coup l'érosion du pouvoir d'achats. Se débrouiller pour survivre en cas de licenciement ou mener de petites activités économiques en dehors de son emploi formel serait l'objectif ultime des travailleurs.euses pour soutenir leurs dépenses. Le secteur agricole²⁸ et surtout le secteur informel seront investis. Ils permettront aux uns.es d'arrondir leurs mois, aux autres, de mener une activité génératrice de revenus en lieu et place de leurs emplois perdus : d'où l'importance de l'économie informelle et ses implications en matière d'emplois au Bénin. L'afflux massif des travailleurs.eures et déflatés.ées de la fonction publique vers le secteur informel entrainera d'importantes frondes sociales face auxquelles les organisations syndicales vont se mobiliser (Soussi, 2017). Comme stratégie, elles vont proliférer pour accentuer la pression sociale²⁹ sur l'État et l'obliger à négocier malgré la pression des bailleurs de fonds internationaux (Balaro et *al.*, 2015).

Somme toute, la stratégie syndicale après la mise en route des PAS a évolué, elle est passée de la collaboration pendant la période marxiste à l'opposition après 1990. Les organisations syndicales ont collaboré parce qu'elles étaient convaincues que seul l'État providentiel de la période marxiste pouvait les aider à améliorer durablement

²⁸ Le secteur agricole dans ce contexte est considéré comme une activité économique formelle. Les promoteurs.trices agricoles étaient des déflatés.ées de la fonction publique qui ont bénéficié de financements suite à leur départ volontaire de l'administration publique.

²⁹ À la faveur du multipartisme intégral des années 90 le Bénin fait face à une sursyndicalisation. Il est donc très difficile pour l'État d'ignorer la pression sociale générée par les syndicats, encore moins, d'amorcer des discussions, vu leur trop grande diversité et leur quantum.

leurs conditions de vie et de travail : le rapport UNSTB et PRPB en est l'illustration, (Bassirou, 1998). Les mêmes organisations syndicales ont changé de stratégies à partir de 1990. Elles se sont opposées aux réformes initiées par les bailleurs de fonds au travers des PAS auxquels les syndicats ont contribué implicitement à mettre en route. Elles ont opté pour cette approche stratégique parce qu'elles étaient convaincues qu'elle augmenterait la pression sociale et ferait montre de leur capacité de mobilisation. Les mobilisations collectives qui ont conduit à la défection du régime Kérékou et l'organisation de la conférence nationale de février 1990 en sont les preuves, (Banégas, 1995).

En conclusion, les stratégies syndicales mises en route par les organisations syndicales aux sorties des années 80, ont donné lieu à des réformes économiques, (Bassirou, 1998; Phelan, 2014; Balaro et al., 2015). Réformes qui ont conduit au développement de l'économie informelle. L'économie informelle étant l'ensemble des activités économiques qui échappe au contrôle ou à la réglementation de l'État, (Charmes, 1987). Elle a joué et continue de jouer un rôle déterminant dans l'économie du Bénin. Pour comprendre la place de l'économie informelle dans la sphère économique formelle du Bénin, nous ferons appel à deux attributs importants dans la définition néo wébérienne de l'État : La redistribution de la richesse et le contrôle du territoire.

La redistribution de la richesse par l'État, implique la perception des impôts et taxes pour non seulement assurer la survie de l'État, mais aussi mettre en œuvre les politiques publiques, (Eyebiyi, 2016). Or le développement de l'informel, comme c'est le cas au Bénin vers la fin de la décennie 1980, contrarie avec cet attribut de l'État béninois qui est de prélever les ressources aux fins de les redistribuer. L'État n'a donc pas d'autres choix que de considérer l'économie informelle comme une déviance sociale et économique. Une façon de transgresser l'ordre étatique, dans un pays à économie essentiellement fiscale, où l'informalité avoisine 90% des activités économiques, (Meagher, 2007; Goura, 2010). De plus l'économie informelle, favorise le développement de la corruption en favorisant la création d'un environnement favorable

aux acteurs.trices qui souhaitent transgresser les règles formelles, (Hountondji, 2000; Igue, 2008).

Le second attribut lié à la conception néo wébérienne de l'État, est le contrôle du territoire. Le territoire selon Weber est une aire géographique qui abrite une population et sur laquelle l'État exerce sa souveraineté. Par cet attribut l'État perçoit des redevances douanières aux frontières. Le Bénin partage avec son plus grand voisin, le Nigéria, plus de 768 km. Cet espace est généralement poreux, mal contrôlé. Le Bénin n'arrive donc pas à exercer sa souveraineté sur ce cordon frontalier, favorisant ainsi le commerce informel.

Les deux attributs de la définition néo wébérienne de l'État n'étant pas réunis, bien que l'économie béninoise tire l'essentielle de ses ressources économiques d'une agriculture embryonnaire orientée vers les cultures de rentes (37,7 % du PIB, 2014/2015), d'une industrie, pour l'essentiel d'égrenage de coton (14% du PIB, 2014/2015) du commerce, en particulier la réexportation vers le Nigéria et les pays de l'hinterland, et les services, notamment l'administration publique, les banques et les télécommunications (50,02% du PIB, 2014/2015), (Ndoye et Fall, 2015), l'économie béninoise demeure fortement informalisée ces dernières décennies avec une croissance économique estimée à 5,5% et un secteur tertiaire qui représente 50% du PIB, (BIT, 2015).

Les rapports syndicalisme/capital au Bénin sont donc largement dépendants du rôle, et à travers ce rôle, de la posture de ces deux acteurs (syndicats, capital) et des stratégies qu'ils déploient dans le champ politique. Les rapports syndicats/capital, sont par conséquent, « porteurs d'innovations et de changements sociaux à travers l'économie informelle et le syndicalisme de transformations sociales » (Soussi et *al.*, 2005). Au titre des transformations sociales, (Souley, 1991) notera le multipartisme comme l'expression d'un environnement socioéconomique inclusif et efficient. (Longuenesse, 1998) fera plutôt observer l'émergence d'un secteur public déstructuré, en proie aux licenciements massifs, par opposition, à un secteur privé structuré, créateur de

nouveaux emplois, le développement du secteur informel, l'ouverture de l'économie locale au monde et le développement d'une consommation ostentatoire.

2.2.4 L'action syndicale et la société civile au Bénin

Au Bénin, les syndicats par leurs actions, contribuent à l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs affiliés, même s'il arrive qu'ils sortent de ce cadre pour s'intéresser à la politique ou à l'économie, (Chabi Imorou, 2019). La société civile, joue un rôle presque identique. Elle subsidie les acteurs politique, économique ou social défaillants³⁰, de façon provisoire, sans prétention de prendre définitivement leur place, ni de légitimer leur inaction, (Meyer-Bisch, 2012) : l'objectif étant l'amélioration des conditions de vie des citoyens. On retient donc que pour ces deux organisations, l'objectif visé à travers leur rôle, est l'amélioration des conditions de vie des citoyens en général. Cette proximité de rôle va favoriser des interactions entre le mouvement syndical présent au sein du tissu social depuis 1920 et la société civile. Interactions qui pourraient être utiles à la reconfiguration du champ politique, surtout au début des années 90 où le pays sera confronté à une grave crise sociopolitique.

En effet, la société civile apparaît dans le paysage politique béninois à la faveur des réformes politiques de développement et de démocratisation de la décennie 90 imposées par les institutions financières internationales, (Otayek, 2002). Elle repose sur le postulat de l'adoption d'un modèle politique, économique et social qui rompt avec le socialisme des années 70-80, le clientélisme et la corruption, en favorisant une économie de marché inspirée de la société libérale occidentale moderne : Citoyen

³⁰ Les acteurs politiques qui n'arrivent à jouer, en partie ou pleinement, leur rôle. On peut ainsi voir des organisations de la société civile se mobiliser en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'économie informelle par exemple, rôle traditionnellement dévolu aux syndicats. On peut aussi retrouver la société civile dans la construction des salles de classes, centres de santé, pour suppléer provisoirement l'État.

propriétaire-contrat social-État de droit, (Bayart, 1996). L'idée est qu'une transition économique réussie suppose l'émergence d'un État de droit démocratique et rationnel, condition d'une bonne gouvernance, (Gorz, 1997).

Même si le concept de société civile soulève des discussions scientifiques assez nourries et pertinentes, par ces origines (Gyimah-Boadi, 1996), son inadéquation avec les réalités du sud (Poncelet et Pirotte, 2007; Kamto, 1994), son caractère polysémique (Pirotte, 2010), ces usages multiples et diversifiés (Bayard, 2008), il n'en demeure pas moins utile aux sociétés africaines et par ricochet à la société béninoise. C'est le cas de (Servet, 2012), qui considère que même imposée, la société civile a contribué à dépasser l'a priori entre État importé et quête d'une vaine authenticité qui justifie le maintien de pratiques non démocratiques, en proposant un modèle de construction par le bas d'un espace civique, qui entrainerait par la suite celle d'un État démocratique, (Hutchful, 1996). Dans une perspective identique (Haubert et Rey, 2000; Dieng, 2003; Fonteneau, 2004; Paquet et *al.*, 2004; Soussi et *al.*, 2005; Soussi et Bellemare, 2008; Honlonkou et Ogoudélé, 2010; Hinnou, 2014; Phelan, 2014; Balaro et *al.*, 2015; Natrass et Seekings, 2015) ont montré, en s'intéressant aux rapports syndicats société civile au Bénin, que le développement de cette dernière est lié aux mutations politiques et économiques que le pays a connues en 1989-1990. Mutations qui ont conduit à renforcer les investissements privés au mépris quelquefois des considérations sociales dont la préservation revenait traditionnellement aux organisations syndicales. Cet état de fait, contribuera à éroder la capacité de mobilisation des organisations syndicales et encourager avec l'aide de la communauté internationale³¹, le développement de la société civile au Bénin. (Dieng, 2003) pour sa part, démontrera à partir de la théorie du centre-périphérique de Samir Amin, que les mutations politiques et économiques des années 90 ont créé deux mondes, le centre et la périphérie. Le centre, détenant les

³¹ Aux sorties de la décennie 80, la communauté internationale considérait l'UNSTB comme une organisation syndicale très proche du PRPB, parti au pouvoir. Il était donc impérieux de soutenir les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres associations ou regroupements apolitiques, d'où le concept de société civile.

capitaux, est mieux outillé pour intégrer l'économie mondiale. La périphérie, en revanche, dépourvue, assure le passage à l'économie mondiale difficilement, occasionnant la pauvreté dont les effets seront les mouvements sociaux qui aideront à la mise en place d'une forme nouvelle de représentation sociale qui est la société civile. Le développement de la société civile au Bénin est donc lié à l'action conjuguée entre un État, un tissu syndical et une économie, faibles et mal structurés.

Au terme de notre revue de littérature, nous retiendrons que, malgré son caractère souverain, l'action syndicale, entretient des relations étroites et souvent complexes avec le politique (Balaro et al., 2015), l'économie et la société civile. Ce rapport bien que salutaire peut se révéler délicat pour certaines organisations syndicales dans la mesure où il accroît leur dépendance vis-à-vis de ces partenaires traditionnels.elles, mais aussi leur vulnérabilité en termes d'exposition aux effets non induits du capitalisme à travers la mondialisation et la financiarisation, (Natrass et Seekings, 2015). Cependant, nous convenons que ces travaux, fort intéressants, ont pour la plupart, choisi d'aborder différents aspects de notre question de recherche, sans pour autant décrire de façon explicite, dans quelle mesure le rapport du syndicalisme au politique, au capital et à la société civile, rend compte de la formation de cette dernière au Bénin. D'où la pertinence et l'utilité de notre démarche qui s'intéressera au développement de la société civile au Bénin à travers les formes d'articulations qu'elle entretient avec l'État, le capital et les organisations syndicales. Mieux, nous essaierons de voir si la position structurelle qu'occupent les organisations syndicales dans le champ politique béninois, entre 1980 et 2019, ainsi que les stratégies qu'elles ont déployées, expliquent le développement de la société civile.

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

Notre démarche méthodologique s'articulera autour de quatre points. Le premier balisera clairement notre modèle d'analyse en contextualisant l'action syndicale au Bénin entre 1980 et 1990, 1990 et 2000, 2000 et 2019. Le second, présentera les modes de cueillette de données choisis et les raisons qui sous-tendent ces choix. Une troisième partie s'intéressera à notre corpus de textes, précisément sa taille, ses critères de sélection et d'exclusion. Nous finirons dans une quatrième partie par le choix de nos outils de traitement et d'analyse de données.

3.1 Modèle d'analyse

Cette analyse s'intéressera à la contribution de l'action syndicale au développement de la société civile, dans le contexte du Bénin, entre 1980 et 2019. Pour y parvenir, nous avons identifié en référence au parcours sociopolitique du pays, trois périodes de rupture autour desquelles nous avons élaboré notre démarche. La première, est la décennie allant de 1980 à 1990 marquée par une gestion politique autocratique et une remise en cause du pluralisme syndical des années 60. La deuxième période de rupture, celle comprise entre 1990 et 2000, mettra en exergue les conséquences issues de la crise des matières premières énergétiques, la faillite de l'État, l'instauration des Programmes d'Ajustement Structurel, l'érosion de la crédibilité des organisations syndicales traditionnelles, l'émergence d'un syndicalisme autonome et d'une société civile engagée.

Enfin la troisième période celle qui concerne les décennies 2000 et 2019 s'intéressera aux effets convergents de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie locale en lien avec le développement de la société civile.

Nous pensons à travers une démarche analytique qui tienne compte de ces trois périodes de rupture et des rapports syndicalisme/État/capital/société civile, identifier le rôle de l'action syndicale dans le développement de la société civile au Bénin.

3.2 Modes de cueillette de données

Les difficultés liées à l'accès à l'aire d'étude, nous ont contraint à envisager un travail essentiellement documentaire dans lequel les travaux de certains.aines chercheurs.eures en lien avec notre objet de recherche seront mis à contribution. De plus, vu que notre question principale essaie de rendre compte du rapport du syndicalisme avec le politique, à partir des trois composantes que sont l'État, le capital et la société civile, nous avons élaboré des indicateurs qualitatifs. Ces indicateurs qualitatifs rendent compte des rapports entre l'État, le capital, les organisations syndicales et la société civile au cours de la période objet d'étude (1980 - 2019). Ils sont de trois ordres, conformément aux trois questions spécifiques de recherche.

a-Indicateurs qualitatifs liés au rapport du syndicalisme à l'État

Nous avons retenu quatre (4) indicateurs qualitatifs liés au rapport qu'entretient le syndicalisme avec l'État au Bénin. À ce titre, nous chercherons à identifier dans les textes qui constitueront notre corpus : la nature des régimes politiques qui ont institué l'État au Bénin, les formes d'organisations politiques et syndicales générées par ces

régimes politiques, les stratégies politiques et syndicales qu'elles ont suscitées, et enfin les implications de ces stratégies sur le développement de la société civile.

a₁- La nature des régimes politiques

Le Bénin a connu entre 1980 et 2019, plusieurs régimes politiques qui ont institué à travers l'État des régimes de gouvernance diversifiés, (Lemire, 2008). Il s'agira de relever à travers les textes prévus à cet effet dans le corpus, toutes sémantiques³² pouvant nous renseigner sur la nature de ces régimes et leurs modes de gouvernance politiques, aux fins de les croiser. Nous essayerons d'identifier par exemple, s'il s'agit de régimes politiques dictatoriaux ou démocratiques.

a₂- Les Formes d'organisations politiques et syndicales

Le Bénin a connu entre 1980 et 2019, une flopée de régimes politiques qui ont conféré au paysage politique, des formes d'organisations politiques variées, en particulier le multipartisme et le parti unique (Adjovi, 1998). Il nous faut donc les identifier à travers chaque texte du corpus prévu à cet effet, aux fins de les croiser. En ce qui concerne les formes d'organisations syndicales, nous savons aussi que le Bénin a connu entre 1980 et 2019, à la faveur des changements de régimes politiques, une typologie variée d'organisations syndicales, (Balarao *et al.*, 1998). Il nous revient de les identifier et les croiser à partir du corpus de textes.

³² Tous les mots, groupes de mots, voire, expressions puisées des textes du corpus et renvoyant à un sens précis lié à l'indicateur concerné.

a₃- Les stratégies politiques et syndicales

Les régimes politiques, dans leur rapport avec les syndicats ont mis en place entre 1980 et 2019, des stratégies politiques visant à maintenir leur ascendance sur les syndicats et leur faire accepter leur politique publique, (Banégas, 1998). Ce chantage politique se manifeste généralement par la répression ou la promotion à des postes politiques des leaders syndicaux, la politisation des syndicats, la création de syndicats fictifs ou leur financement. Ce sont donc, ces stratégies politiques révélatrices de rapports de force ou d'autorité que nous allons rechercher indépendamment dans chaque texte du corpus en vue de les croiser. Une démarche identique sera affectée aux stratégies syndicales dans la mesure où nous avons relevé qu'en réponse aux stratégies politiques, les syndicats ont aussi développé leurs propres stratégies (Hinnou, 2014). Il nous faut donc relever ces stratégies syndicales à travers les textes objets d'études et les analyser. Il pourra s'agir par exemple de formes de collaboration ou d'oppositions à l'État.

a₄- Stratégies syndicales et développement de la société civile

Nous allons rechercher dans notre corpus de textes des éléments qui pourraient nous aider à établir le lien entre les stratégies syndicales mises en route en réponse aux stratégies politiques, et le développement de la société civile au Bénin.

Au total, les quatre indicateurs sus-énumérés aideront à travers l'exploration de chaque texte du corpus, à établir un lien de cause à effet entre les stratégies d'actions collectives mises en route par les organisations syndicales entre 1980 et 2019 au Bénin et les différentes mutations politiques qui en étaient issues. Nous verrons par la même occasion, en lien avec le développement de la société civile, le rôle qu'a pu jouer le positionnement des acteurs politiques et sociaux dans le champ politique au cours de ladite période.

b-Indicateurs qualitatifs liés au rapport du syndicalisme avec le capital

Trois indicateurs ont été retenus ici : les stratégies syndicales et les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), les PAS et leurs corollaires, le dialogue social et le climat des affaires.

b₁- Stratégies syndicales et PAS.

Il s'agira de relever indépendamment dans chaque texte du corpus et les croiser, tout élément ou sémantique lié.e aux stratégies syndicales qui ont conduit aux Programmes d'Ajustement Structurel au Bénin. Il peut s'agir de grèves, de mobilisations collectives, de campagnes de sensibilisation, d'oppositions, de collaboration, d'explications ou de partenariats.

b₂- Les PAS et leurs corollaires

Les PAS sont des programmes d'austérité et de rigueurs budgétaires dont le Bénin a bénéficié à la faveur des réformes économiques, politiques et sociales du début des années quatre-vingt-dix. Ainsi comme tout programme d'austérité et de rigueurs budgétaires, les PAS sont venus avec leurs exigences telles que les licenciements massifs, les départs volontaires de la fonction publique, le désengagement de l'État des secteurs vitaux de l'économie. Il s'agira donc pour nous à travers cet indicateur de relever dans chaque texte du corpus aux fins de les croiser, les mots ou expressions qui rappellent les différents PAS que Bénin a connu et leurs effets, notamment la libéralisation de l'économie, le chômage et l'informalisation accrue des relations de travail (développement de l'économie informelle).

b₃- Dialogue social et climat des affaires

Le chômage et le développement de l'économie informelle : près de (90%) des activités économiques, (Meagher, 2007) ont accru l'informalisation des relations de travail, la corruption, une recrudescence des conflits de travail et un climat des affaires peu favorable au développement économique. Il nous revient ici de rechercher dans les textes du corpus, les éléments qui relèvent des stratégies que les syndicats, en lien avec le patronat (l'État et les opérateurs.trices économiques privés.ées formels.elles) ont mises en œuvre pour assurer un climat des affaires propice.

Au total, les trois indicateurs qualitatifs liés au rapport du syndicalisme avec le capital, vont permettre d'observer les différentes interactions entre les syndicats et les Entreprises au Bénin entre 1980 et 2019 (causes) afin de comprendre en quoi les stratégies syndicales mises en œuvre, ont non seulement permis d'asseoir un climat des affaires favorables, mais aussi contribuer au développement de la société civile (effet). Nous verrons aussi si le repositionnement du capital dans le champ politique à travers les Programmes d'Ajustement Structurel et l'économie libérale, a pu jouer un rôle dans le développement de la société civile béninoise entre 1980 et 2019.

c-Indicateurs liés au rapport entre syndicats et société civile

Les syndicats béninois par les actions, ont bénéficié d'une grande notoriété en s'ajustant chaque fois face aux enjeux politiques économiques et sociaux du moment (Chabi Imorou, 2019). Cette notoriété, fruit d'une grande flexibilité au plan stratégique a été possible quelques fois grâce à des partenariats avec d'autres acteurs sociaux : c'est le cas du partenariat syndicats-société civile. Pour contextualiser ce partenariat qui résulte des rapports syndicats-société civile, nous avons retenu trois indicateurs : Les conditions de travail, la participation citoyenne, la représentativité des syndicats et

groupes associatifs divers. Les trois indicateurs ainsi formulés, nous aideront en référence aux textes du corpus, à faire le lien entre actions syndicales et développement de la société civile.

c1- Conditions de travail

L'activisme syndical au Bénin entre 1980 et 2019 a certes, contribué à améliorer les conditions de vie et de travail, mais il a également fait naître d'autres problèmes sociaux aussi importants tels que la non maîtrise du taux de chômage, l'informalisation accrue des conditions de travail et surtout la corruption. Si ces problèmes ne sont pas réglés, ils risqueront d'entacher la visibilité des actions menées par les syndicats et les gains obtenus. Pour y faire face, les organisations syndicales devront faire recours à des stratégies non conventionnelles³³. Il s'agira pour nous, de rechercher ces stratégies dans chaque texte du corpus, les croiser afin d'identifier leur lien avec le développement de la société civile.

c2- Participation citoyenne

La participation citoyenne est l'une des stratégies dont les syndicats feront recours pour faire face aux enjeux nouveaux auxquels ils sont confrontés après la conférence nationale de février 1990. Ces enjeux ont pour noms, un rapport de force défavorable au sein du champ politique, des vagues de licenciements et de départs volontaires à la retraite, une corruption et un chômage endémiques, l'informalisation des relations de travail. La participation citoyenne consacre ainsi une redéfinition du rôle traditionnel des syndicats au profit d'enjeux touchant la société en général. Il s'agira pour nous de

³³ Qui ne relèvent pas de leurs prérogatives originelles ou champs d'actions.

rechercher dans les différents textes du corpus les mots ou expressions qui sont rattachés à cette forme nouvelle de mobilisation citoyenne, de même que la façon dont ces mots ou expressions sont transcrites.

c3- Représentativité des syndicats et groupes associatifs divers

Au sortir des années 90, les organisations de la société civile, fruits des mobilisations citoyennes, ont pris le pas sur les mobilisations syndicales traditionnelles (Bassirou, 1998). Cela s'explique par le fait que les organisations syndicales ont perdu en nombre et en crédibilité (Hinnou, 2014) donc défaillantes en matière de rapport de force pourtant nécessaire pour faire aboutir toutes actions (Chabi Imorou, 2019). La cause : on reprochait à ces syndicats, les querelles intestines de leadership en leur sein, leur manque d'anticipation face aux nouveaux enjeux et surtout leur manque d'indépendance vis-à-vis de l'État. Comment les organisations syndicales vont s'y prendre pour inverser ce rapport de force défavorable. Plus exactement, quelles stratégies vont-elles déployer pour contrer l'hégémonie de l'État?

Il nous revient donc ici, pour identifier ces stratégies qui ont permis d'inverser le rapport de force défavorable, de relever dans les textes du corpus les éléments lexicaux et syntaxiques qui nous font observer la composition et la représentativité des syndicats et des groupes associatifs divers qui constituent la société civile, de même que les formes sous lesquelles ces éléments apparaissent. En d'autres termes, les trois indicateurs liés au rapport entre syndicats et société civile au Bénin, vont permettre d'identifier les composantes des organisations syndicales et de la société civile, leur rôle (complémentarité/efficacité) et position (position dominante) dans le champ politique. Ensuite, observer comment ce rôle et cette position ont aidé au

développement de la société civile. Il est à noter que ces indicateurs qualitatifs, seront soutenus par quelques données quantitatives³⁴ puisées de notre corpus de textes.

En résumé, notre travail étant essentiellement documentaire, nous allons rechercher à travers les travaux d'autres auteurs.eures (textes du corpus) que nous aurions identifiés, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs que nous venions de formuler, leurs fréquences (occurrences) et les formes sous lesquelles elles apparaissent. Ces occurrences dans le discours (textes) et les formes sous lesquelles elles apparaissent, permettront par la suite d'observer les rapports qu'entretiennent le syndicalisme au Bénin entre 1980 et 2019 avec l'État, le capital et la société civile. Ensuite nous analyserons dans quelle mesure ces rapports ont contribué au développement de la société civile.

À cet effet, nous avons constitué notre corpus de textes lus, en compilant des travaux de sources académiques, institutionnelles et médiatiques qui sont en adéquation avec notre étalon de recherche. Nous sommes conscients du défi que constituent les sources médiatiques, cependant elles ont une qualité indéniable : elles peignent la réalité présente qu'entretiennent les syndicats, l'État, les entreprises et la société civile au Bénin.

³⁴ Données quantitatives inspirées de l'UNdata (United Nations Statistics Divisions), la plus grande base de données des Nations-Unies qui regroupe toutes les données statistiques des plus importantes organisations internationales du monde, y compris l'O.I.T.

3.3 Corpus de textes

Au vu de l'accessibilité du terrain, nous avons opté pour une recherche documentaire qui portera sur un ensemble de textes sélectionnés selon les critères suivants.

- a- Textes relevant de sources empiriques (sources institutionnelles, syndicales, scientifiques, médiatiques) et théoriques (analyse de terrain et enquêtes)
- b- Textes dont l'objet porte sur l'action syndicale au Bénin.
- c- Textes s'inscrivant dans les périodes de rupture préalablement identifiées : 1980-1990, 1990-2000, 2000-2019.
- d- Textes dont l'objet d'étude porte sur les rapports syndicalisme/État/capital et société civile.
- e- Textes publiés entre 1980 et 2019.

À terme, ces critères de sélection, nous ont permis de retenir vingt-sept (27) textes répartis comme suit, et consignés dans le tableau ci-dessous :

- a- Neuf (9) textes portant sur le syndicalisme au Bénin et ses rapports avec l'État.
 - Trois textes pour la période 1980-1990 : (Balaro et *al.*, 2015), (Soussi, 2017), (Strandsbjerg, 2005).
 - Trois textes pour 1990-2000 : (Dossoumou, 2018), (Cheesman, 2015), (Robinson, 1994).
 - Trois textes pour 2000-2019 : (Seba et Davo, 2016), (OIT, 2010), (Kenoukon, 2007).

Nous avons choisi ces textes parce qu'ils donnent un aperçu du mouvement syndical au Bénin et ses rapports à l'État entre 1980 et 2019.

- b- Neuf (9) textes portant sur le syndicalisme au Bénin et ses rapports avec les entreprises (capital).

- Trois textes pour la période 1980-1990 : (Honlonkou et Ogoudélé, 2010), (Bierschenk, 2009), (Barbier et Pagès, 2011).
- Trois textes pour 1990-2000 : (BIT, 2018), (Hoton et Soule, 2002), (Hountondji, 2000).
- Trois textes pour 2000-2019 : (Zato, 2014), (Ale, 2012), (BIT, 2012).

Nous avons choisi ces textes parce qu'ils traitent des enjeux de l'économie du Bénin entre 1980 et 2019 et ses rapports avec les organisations syndicales.

c- Neuf (9) textes portant sur le syndicalisme au Bénin et ses rapports avec la société civile.

- Trois textes pour la période 1980-1990 : (Hinnou, 2014), (Lynch et Gordon, 2011), (Haubert et Rey, 2000).
- Trois textes pour 1990-2000 : (Adamon, 1995), (Webster, 2008), (Banégas, 2014).
- Trois textes pour 2000-2019 : (Delville & Saïah, 2015), (Lopez et Pirotte, 2009), (BIT, 2015).

Nous avons choisi ces textes parce qu'ils mettent l'accent sur le paradoxe des réformes institutionnelles au Bénin : la corruption est devenue systémique contrairement aux attentes et à la veille des organisations syndicales. D'où le recours à la société civile.

Tableau 3.1 : Corpus de textes élaboré

Périodes		1980 à 1990	1990 à 2000	2000 à 2019
		Interactions		
Auteurs	Rapports Syndicalisme/ État	(Balaro <i>et al.</i> , 2015) (Soussi, 2017) (Strandsbjerg, 2005)	(Dossoumou, 2018) (Cheesman, 2015) (Robinson, 1994).	(Seba et Davo, 2016) (OIT, 2010) (Kenoukon, 2007)
	Rapports Syndicalisme/ Capital	(Honlonkou & Ogoudélé, 2010) (Bierschenk, 2009) (Barbier et Pagès, 2011)	(BIT, 2018) (Hoton et Soule, 2002) (Hountondji, 2000)	(Zato, 2014) (Ale, 2012) (BIT, 2012)
	Rapports Syndicalisme/ Société civile	(Hinnou, 2014) (Lynch et Gordon, 2011) (Haubert et Rey, 2000)	(Adamon, 1995) Webster (2008) Banégas (2014)	(Delville & Saïah, 2015) (Lopez et Pirotte, 2009) (BIT, 2015)

3.4 Outils d'analyse de données

L'outil d'analyse de données utilisé dans le cadre de cette recherche, est l'analyse du contenu. Elle permettra de faire une analyse à la fois verticale et horizontale des thèmes relevés dans les textes constituant notre corpus, en les croisant.

Il est à noter que l'analyse thématique verticale (recherche croisée) consiste à relever conformément à nos indicateurs de recherche et aux périodes de rupture susmentionnées, tous les thèmes abordés dans chaque texte du corpus et en faire une synthèse en les regroupant en thèmes centraux. L'analyse thématique horizontale (interprétation), quant à elle, relèvera les différentes formes sous lesquelles apparaissent le même thème d'un texte à l'autre, aux fins de les analyser : occurrences, points communs, points divergents, synthèse (Blanchet et Gotman, 1992).

Au total, au terme de notre démarche méthodologique, nous avons choisi un travail essentiellement documentaire basé sur la cueillette de données qualitatives et quantitatives à partir d'un corpus de textes constitué. Ce sont ces données cueillies qui seront par la suite analysées conformément à notre outil d'analyse de données (analyse du contenu).

CHAPITRE IV : RECHERCHE CROISÉE ET INTERPRÉTATION

Introduction

Au Bénin, l'étude du rapport du syndicalisme au politique à travers le développement de la société civile, revient à s'intéresser aux nouveaux enjeux auxquels le mouvement syndical est confronté depuis 1980, tant sur le plan politique, économique et social. Étant donné le caractère exclusivement documentaire³⁵ de notre recherche au vu des difficultés d'accès à l'aire d'étude, nous avons axé notre démarche analytique sur deux étapes inspirées de l'analyse du contenu : la recherche croisée et l'interprétation. Le premier axe consacré à la recherche croisée, va recenser dans tous les textes du corpus, conformément aux indicateurs de recherche, toutes les thématiques qui sont abordées par les auteurs.eures. L'objectif, à la fin de ce processus, est de croiser toutes les thématiques abordées dans les textes du corpus, pour dégager les thèmes centraux. Le deuxième axe qui est celui de l'interprétation, va rechercher, d'un texte du corpus à un autre, les différentes formes sous lesquelles apparaissent ces thèmes centraux, aux fins de les interpréter.

³⁵ Recensions de textes selon des critères élaborés, application de démarche analytique choisie (analyse du contenu).

4.1 Recherche croisée

Conformément à nos indicateurs de recherche, au corpus de textes proposé et à notre période cible (1980-2019), la recherche croisée de thèmes, nous a permis de relever dans les 27 textes du corpus, les thématiques suivantes, regroupées en trois catégories en fonction de leur similitude. La première catégorie rend compte d'un rapport entre les syndicats et l'État, la deuxième, d'un lien entre les syndicats et le capital, et enfin la troisième catégorie, établit un rapport entre les syndicats et la société civile.

4.1.1 Les organisations syndicales et l'État (1980-2019)

Ici trois sous-catégories de thématiques ont été dégagées en fonction des trois périodes de rupture suivantes : 1980-1990, 1990-2000, 2000-2019. Elles nous ont permis d'observer que les périodes de rupture que nous avons identifiées à l'entame des travaux, ont une incidence sur les thématiques abordées par les auteurs.eures : les thématiques sont différentes d'une période de rupture à une autre, bien qu'elles abordent toutes les rapports Syndicats/État. Ainsi, nous avons pu relever en parcourant chaque texte du corpus, les thématiques suivantes.

Rapports syndicats/État (1980-1990)

(Balaro et *al.*, 2015) : Évolution sociopolitique du Bénin entre 1960 et 2019, les formes d'organisations politiques et syndicales, les stratégies syndicales et politiques en lien avec le développement économique, le dialogue social. (Soussi, 2017) : Rapports syndicats, État, capital et société civile en Afrique, avant, pendant et après la colonisation; les notions de la société civile et mouvements sociaux, les transitions

démocratiques, la citoyenneté politique, les configurations de l'État en Afrique, les dynamiques d'institutionnalisation des syndicats en Afrique, le champ subpolitique en Afrique, la globalisation et la mondialisation sociopolitique de l'économie et l'économie informelle. (Strandsbjerg, 2005) : Évolution sociopolitique Bénin à partir du XIXe siècle, instabilité politique, la représentation du pouvoir politique, les changements institutionnels, les discours politiques et idéologiques dominants, la construction de l'imaginaire collectif du système démocratique.

Rapports syndicalisme/État (1990-2000)

(Dossoumou, 2018) : rapport États-syndicats au Bénin, les enjeux du syndicalisme contemporain au Bénin, syndicalisation et globalisation de l'économie béninoise. (Cheesman, 2015) : contrôle et participation politique, apports et limites des contre-pouvoirs (syndicats, associations de la société civile), les transitions démocratiques et les principales forces politiques nationales en Afrique. (Robinson, 1994) Rapports syndicats-État au Bénin, la conférence nationale et ses impacts au Bénin et dans la sous-région, l'instabilité politique, l'économie libérale et la démocratie, les stratégies de mobilisation des syndicats et de la société civile, les facteurs de la transition démocratique, la conférence nationale.

Rapports syndicalisme/État (2000-2019)

(OIT, 2010) : Liberté syndicale, pluralisme syndical (atouts et faiblesses), causes de la prolifération des syndicats au Bénin, représentativité des syndicats au Bénin et rapport au politique. (Kenoukon, 2007) : Rapports syndicats-État au Bénin, efficacité des moyens de coercition politiques et des moyens de pressions syndicales, les questions

de fonctionnement et de financement des syndicats au Bénin. (Seba et Davo, 2016) : Rapports État et syndicat; mécanismes de règlement des conflits, stratégies syndicales et développement de la société civile au Bénin.

Au vu de ce qui précède, il est clair que le thème à qui fera office de thème central ici relève de l'interaction entre syndicats et État au Bénin. Même si les enjeux liés à ses interactions ont évolué entre 1980 et 2019.

4.1.2 Les organisations syndicales et le capital (1980-2019)

Trois sous-catégories de thématiques ont été également identifiées et relevées en fonction des 3 périodes : 1980-1990, 1990-2000, 2000-2019. Nous avons ainsi noté pour chaque texte, les thèmes suivants.

Rapports syndicats/capital (1980-1990)

(Honlonkou et Ogoudélé, 2010) : PAS et ses corollaires, informalisation de l'économie locale et du marché de l'emploi, la place de l'économie informelle dans l'économie béninoise. (Bierschenk, 2009) : Stratégies syndicales et PAS, PAS et ses conséquences socioéconomiques, informalisation de l'économie au Bénin. (Barbier et Pagès, 2011) : Économie libérale et marché du travail, les défis sociaux du développement économique au Bénin.

Rapports syndicalisme/Capital (1990-2000)

(BIT, 2018) : Globalisation, financiarisation et économie souterraine au Bénin. (Hoton et soule, 2002) : Libéralisation économique et impacts sur les Petites et Moyennes Entreprises au Bénin, Économie informelle et ses enjeux politiques, économiques et sociaux. (Hountondji, 2000) : Stratégies syndicales et PAS au Bénin, limites des stratégies syndicales et développement de la société civile, mouvements sociaux et développement économique au Bénin.

Rapports syndicalisme/Capital (2000-2019)

(Zato, 2014) : Les syndicats à l'ère de la libéralisation économique, bilan et perspectives du dialogue social au Bénin, l'économie informelle. (Ale, 2012) : Économie informelle et emplois au Bénin. (BIT, 2012) : Commerce agricole, économie souterraine et emplois au Bénin.

Le thème central à retenir dans cette partie, relève de l'implication des syndicats dans le processus économique, donc du rapport syndicat-capital. Même si ce processus économique et les interactions qui en sont issues ont connu d'importantes mutations entre 1980 et 2019.

4.1.3 Les organisations syndicales et la société civile (1980-2019)

Nous avons relevé trois sous-catégories de thématiques en fonction des périodes de rupture : 1980-1990, 1990-2000, 2000-2019. Ces trois sous-catégories portent les détails suivants, eu égard aux textes du corpus qui y sont associés.

Rapports syndicalisme/société civile (1980-1990)

(Hinnou, 2014) : Syndicats, société civile et démocratie en Afrique, participation citoyenne au Bénin, le rôle des syndicats. (Lynch et Gordon, 2011) : Nouveaux enjeux et nouveaux partenaires des organisations syndicales en Afrique et au Bénin, démocratisation en Afrique et rôle des organisations syndicales. (Haubert et Rey, 2000) : Stratégies syndicales et développement de la société civile.

Rapports syndicalisme/société civile (1990-2000)

(Adamon, 1995) : Stratégies syndicales, PAS et renouveau démocratique, les facteurs d'émergence de la société civile au Bénin. (Webster, 2008) : Syndicats et partis politiques en Afrique, stratégies nouvelles et nouveaux partenariats des organisations syndicales africaines. (Banégas, 2014) : Syndicats, mobilisations citoyennes et répressions en Afrique et au Bénin.

Rapports syndicalisme/société civile (2000-2019)

(Delville et Saïah, 2015) Syndicats, nouvelles stratégies (plaidoyer), nouveaux partenariats. (Lopez et Pirotte, 2009) : Stratégies syndicales, représentativité syndicale, société civile et participation citoyenne. (BIT, 2015) : Conditions socioéconomiques et participation citoyenne.

Le thème central à retenir ici relève de la corrélation entre actions syndicales et participation citoyenne au Bénin, donc implicitement de l'interaction entre l'action syndicale et la société civile.

Tableau 4.1: Recherche croisée et catégorisation des thèmes

Périodes/ Thèmes		Thèmes relevés (1980 à 1990)	Thèmes relevés (1990 à 2000)	Thèmes relevés (2000 à 2019)
Catégorisation				
Auteurs	Rapports Syndicalisme / État	<p>(Balaro et al., 2015) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1-Évolution sociopolitique du Bénin entre 1960 et 2019. 2- Formes d'organisations politiques et syndicales. 3- Stratégies syndicales et politiques en lien avec le développement économique. 4- Dialogue social. <p>(Soussi, 2017) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Rapports syndicats, État, capital et société civile en Afrique avant, pendant et après la colonisation. 2- Notions de société civile et mouvements sociaux. 3- Transitions démocratiques. 4- Citoyenneté politique. 5- Configurations de l'État en Afrique. 	<p>(Dossoumou, 2018) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Rapport État-syndicats au Bénin. 2- Enjeux du syndicalisme contemporain au Bénin. 3- Syndicalisation et globalisation de l'économie. <p>(Cheesman, 2015) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Contrôle et participation politique. 2- Apports et limites des contre-pouvoirs (syndicats, associations de la société civile). 3- Transitions démocratiques et les principales forces politiques nationales en Afrique. 	<p>(Seba et Davo, 2016):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1-Rapports État et syndicats. 2- Mécanismes de règlement des conflits, stratégies syndicales et développement de la société civile au Bénin. <p>(OIT, 2010) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Liberté syndicale, pluralisme syndical (atouts et faiblesses). 2- Causes de la prolifération des syndicats au Bénin. 3- Représentativité des syndicats au Bénin et rapport au politique. <p>(Kenoukon, 2007):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Rapports syndicats-État au Bénin. 2- Efficacité des moyens de coercition politiques et des

		<p>6- Dynamiques d'institutionnalisation des syndicats en Afrique.</p> <p>7- Champ subpolitique en Afrique.</p> <p>8- Globalisation et mondialisation sociopolitique de l'économie formelle et informelle.</p> <p>(Strandsbjerg, 2005) :</p> <p>1-Évolution du Bénin à partir du XIXe siècle.</p> <p>2- Instabilité politique.</p> <p>3- Représentation du pouvoir politique.</p> <p>4- Changements institutionnels.</p> <p>5- Discours politiques et idéologiques dominants.</p> <p>6- Construction de l'imaginaire collectif du système démocratique.</p>	<p>(Robinson, 1994) :</p> <p>1- Rapports syndicats-État au Bénin.</p> <p>2- Conférence nationale et ses impacts au Bénin et dans la sous-région.</p> <p>3- Instabilité politique, économie libérale et démocratie.</p> <p>4- Stratégies de mobilisation des syndicats et de la société civile.</p> <p>5- Facteurs de transition démocratique.</p> <p>6- Conférence nationale.</p>	<p>moyens de pressions syndicales.</p> <p>3- Questions de fonctionnement et de financement des syndicats au Bénin.</p>
Rapports Syndicalisme / Capital	<p>(Honlonkou & Ogoudélé, 2010) :</p> <p>1- PAS et ses corollaires.</p> <p>2- Informalisation de l'économie et du marché de l'emploi.</p> <p>3- Place de l'économie informelle dans l'économie Formelle du Bénin.</p> <p>(Bierschenk, 2009) :</p> <p>1- Stratégies syndicales et PAS.</p>	<p>(BIT, 2018) :</p> <p>1- Globalisation.</p> <p>2- Financiarisation</p> <p>3- Économie souterraine.</p> <p>(Hoton et Soule, 2002) :</p> <p>1- Libéralisation économique et impacts sur les PME au Bénin.</p> <p>2- Économie informelle et ses enjeux politiques,</p>	<p>(Zato, 2014):</p> <p>1- Syndicats à l'ère de la libéralisation économique.</p> <p>2- Dialogue social : bilan et perspectives.</p> <p>3- Économie informelle.</p> <p>(Ale, 2012) :</p> <p>1- Économie informelle et emplois au Bénin.</p>	

		<p>2- PAS et conséquences socioéconomiques. 3- Informalisation de l'économie.</p> <p>(Barbier et Pagès, 2011) :</p> <p>1- Économie libérale et marché du travail. 2- Défis sociaux du développement économique au Bénin.</p>	<p>économiques et sociaux.</p> <p>(Hountondji, 2000) :</p> <p>1- Stratégies syndicales et PAS. 2- Limites des stratégies syndicales et développement de la société civile. 3- Mouvements sociaux et développement économique.</p>	<p>(BIT, 2012) :</p> <p>1- Commerce agricole, économie souterraine et emplois.</p>
	<p>Rapports Syndicalisme / Société civile</p>	<p>(Hinnou, 2014) :</p> <p>1- Syndicats, société civile et démocratie en Afrique et au Bénin. 2- Participation citoyenne au Bénin, le rôle des syndicats.</p> <p>(Lynch et Gordon, 2011) :</p> <p>1- Organisations syndicales ; nouveaux enjeux, nouveaux partenariats.</p> <p>(Haubert et Rey, 2000) :</p> <p>1-Stratégies syndicales et développement de la société civile.</p>	<p>(Adamon, 1995) :</p> <p>1- Stratégies syndicales, PAS et renouveau démocratique au Bénin. 2- Facteurs d'émergence de la société civile au Bénin.</p> <p>(Webster, 2008) :</p> <p>1- Syndicats et partis politiques en Afrique. 2- Stratégies nouvelles et nouveaux partenariats des organisations syndicales africaines.</p> <p>(Banégas, 2014):</p> <p>1- Syndicats, mobilisations citoyennes et répressions en Afrique et au Bénin.</p>	<p>(Delville & Saïah, 2015) :</p> <p>1- Syndicats, nouvelles stratégies (plaidoyer), nouveaux partenariats.</p> <p>(Lopez et Pirotte, 2009) :</p> <p>1-Stratégies syndicales. 2- Représentativité syndicale. 3- Société civile et participation citoyenne.</p> <p>(BIT, 2015):</p> <p>1- Conditions socioéconomiques et participation citoyenne.</p>

Conclusion partielle

Au total, les thèmes précédemment énumérés bien que très variés, renvoient à trois thématiques centrales du rapport du syndicalisme au politique au Bénin : le rapport du syndicalisme à l'État, le rapport du syndicalisme au capital, le rapport du syndicalisme à la société civile. C'est donc sur ces trois aspects du rapport du syndicalisme au politique entre 1980 et 2019 que porteront l'interprétation.

4.2 Interprétation

L'interprétation est la deuxième étape de l'analyse du contenu. Pour rappel, elle consiste à relever dans les 27 textes du corpus, les différentes formes sous lesquelles apparaissent les trois thèmes centraux relevés lors de la recherche thématique croisée, aux fins de les étudier. Il s'agit notamment, du rapport du syndicalisme à l'État, du rapport du syndicalisme au capital et du rapport du syndicalisme à la société civile, au Bénin entre 1980 et 2019.

4.2.1 Rapport du syndicalisme à l'État au Bénin

Neuf textes ont été explorés ici conformément au corpus et aux trois périodes de rupture. Ils révèlent globalement la même thématique centrale, celle des interactions entre les syndicats et l'État entre 1980 et 2019, mais abordée selon différentes perspectives formulées comme suit : la nature des régimes politiques qui ont institué l'État au Bénin (Strandsbjerg, 2005; Dossoumou, 2018), les formes d'organisations politiques et syndicales qui y sont rattachées (Balaro et *al.*, 2015; OIT, 2010), les stratégies syndicales et politiques qu'elles ont suscitées (Kenoukon, 2007; Seba et Davo (2016), et enfin, les implications de ces stratégies sur le développement de la société civile, (Soussi, 2017; Cheesman, 2015). Il s'agit pour nous ici, d'identifier les aspects par lesquels apparaissent ces perspectives dans les textes qui constituent notre corpus et les interpréter en y relevant un lien de cause à effets.

4.2.1.1 Régimes politiques et formes d'organisations syndicales.

Les auteurs.euses dont les travaux ont été mises à contribution, ont mentionné une corrélation entre les régimes politiques et les formes d'organisations syndicales au Bénin entre 1980 et 2019 (Balaro, et *al.*, 2015).

En effet, entre 1980 et 1990, le Bénin a fait l'expérience politique du marxisme-léninisme, (Dossoumou, 2018). De cette expérience politique naîtra sous l'influence du Parti de la République Populaire du Bénin (PRPB), l'unique parti politique, (Strandsbjerg, 2005), l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs-euses du Bénin (UNSTB), qui est une fusion des organisations syndicales issues du multi-syndicalisme des années 60 et 70 (Balaro et *al.*, 2015). Malheureusement, cette unité de fait³⁶ de ces organisations syndicales ne durera pas à cause de l'instabilité politique qui va marquer la décennie 90, (Robinson, 1994).

Entre 1990 et 2000, l'idéologie marxiste-léniniste comme mode de gestion du pouvoir politique, va battre des ailes, (Beckman, 2010). L'État ne pourra plus faire face à ses obligations en raison des effets conjugués de la dette intérieure et extérieure, (Hountondji, 2000). Le Bénin change alors de cap et sollicite l'aide des bailleurs de fonds internationaux à travers les programmes d'ajustement structurel dont la mise en œuvre suscitera beaucoup d'émoi au sein des travailleurs-euses lourdement affectés-ées par les licenciements massifs et l'amenuisement du filet social. Suite à l'État, le mouvement syndical à son tour, va s'essouffler, principalement en raison de la difficulté des dirigeants.antes syndicaux.ales à s'adapter aux nouvelles réalités induites par les PAS, (Balaro et *al.*, 2015). Les travailleurs.euses vont alors chercher des alternatives en dehors des structures syndicales traditionnelles afin de contraindre le politique à observer de profondes mutations politiques, économiques et sociales. Ces alternatives prendront la forme de mouvements sociaux de protestation articulant des

³⁶ Unité syndicale imposée par le PRPB.

doléances fédérées dans un vaste mouvement de revendication démocratique dont l'issue sera la conférence nationale, (Banégas, 1995).

Les décennies 2000 et 2010 verront la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine politique : le multipartisme intégral. Ce changement d'orientation politique va entraîner de facto, sur le plan syndical, le multi syndicalisme, (OIT, 2010) qui reconfigurera le paysage syndical, (Soussi, 2017). Même si cette configuration nouvelle suscite de nouveaux enjeux comme celui de « l'atomisation » des syndicats et leur financement, le Bénin compte aujourd'hui, 9 centrales ou confédérations et des organisations syndicales non affiliées : UNSTB, CSA-Bénin, CGTB, CSTB, COSI-Bénin, CSUB, UNSTB-FO, CSPIB, CSEB. À cela s'ajoutent les formes nouvelles de regroupements syndicaux que sont les intersyndicats dont les stratégies s'inscrivent dans la défense des intérêts transversaux des travailleurs.euses, en dehors de l'action des centrales.

Au vu de ce qui précède, nous retenons, un lien de causes à effets entre la typologie des régimes politiques instituant l'État au Bénin entre 1980-2019 et la nature des organisations syndicales avec lesquelles ils sont en relation. À cet effet, nous avons noté dans les textes du corpus qui sont concernés, une occurrence et une similitude dans certaines expressions qui mettent l'accent sur ce type de rapport : « Les changements successifs de régimes intervenus avaient entraîné des divergences au sein de la direction du l'UNSTD » (Balaro, et *al.*, 2015); « La conséquence était la dissolution des confédérations au profit d'une centrale syndicale nouvelle » (Kenoukon, 2007); « Sous l'instigation du Parti Démocratique du Dahomey est né la Confédération des Syndicats du Dahomey » , (Balaro, et *al.*, 2015); « Après le coup d'État...les centrales constituaient un comité pour l'unité syndicale » (Seba et Davo, 2016); « Le syndicalisme en Afrique se caractérise par un rapport au politique fait d'une

idéologisation et une forte politisation tardive³⁷ » (Soussi, 2017); « La subordination aux organisations syndicales demeure » (Soussi, 2017); « Les espaces politiques nationaux contraignent les organisations syndicales » (Soussi, 2017); « Actions politiques consubstantielles à l'action syndicale » (Soussi, 2017); « Le Bénin a connu une série d'expériences politiques très diverses dans un laps de temps » (Strandsbjerg, 2005); « Alliances fragiles notamment clientélistes entre pouvoir et syndicats » (Cheesman, 2015); « Équilibre entre contrôle et participation politique » (Cheesman, 2015); « Structural Adjustment Programs Were Aggravating Political Instability » (Robinson, 1994); « Libérer les syndicats des centrales des partis-uniques » (OIT, 2010). Pour finir les textes sont écrits avec solennité dans un registre de langue soutenu, ce qui suppose que c'est adressé à des lecteurs avertis, donc scientifiques.

4.2.1.2 Stratégies politiques et syndicales

Les changements de régimes politiques au Bénin, entre 1980 et 2019, ont induit des changements de stratégies des organisations syndicales, (Soussi, 2017 ; Kenoukon, 2007). Ces différentes mutations sur le plan stratégique ont été évoquées par les 9 auteurs du corpus concernés par cet aspect des rapports entre le politique (État) et les syndicats.

En effet, les années 80 ont connu au Bénin, un régime politique centralisé à parti unique dont l'objectif visé était de « liquider l'ancienne politique à travers les Hommes-Femmes, les structures et l'idéologie que l'État prônait » (Strandsbjerg, 2005). La stratégie politique était donc que l'État se serve des leviers importants de gestion du pouvoir, à savoir l'exécutif, le législatif, le judiciaire, l'économie, le social pour

³⁷ Marqueurs de temporalité. Si l'idéologisation et la forte politisation sont tardives, dans les rapports entre les syndicats et le politique, cela suppose qu'il y a une corrélation entre politique et syndicats et que cette corrélation est fonction du temps.

contraindre ses partenaires à collaborer. La conséquence, les organisations syndicales ne vont pas échapper au contrôle du pouvoir politique. Elles seront contraintes à harmoniser leurs stratégies avec l'action politique en cours, (Soussi, 2017). Ainsi, en réponse à la stratégie politique marxiste, les syndicats iront au monolithisme syndical fondé sur une centrale syndicale révolutionnaire unique, l'UNSTB (Balaro, 2015). En clair, le pouvoir politique dictatorial de l'époque s'assurera comme partenaire social un syndicalisme de participation³⁸, une sorte d'extension du pouvoir politique auprès des travailleurs.euses, un parti politique junior sans statut politique légal dans lequel les dirigeants.antes syndicaux.ales serviront de courroies de transmission entre le parti politique et leur base syndicale (Gaba, 1997).

La décennie 90 verra plutôt naître des stratégies politiques et syndicales qui aboutiront au multipartisme et au multi syndicalisme à la faveur du renouveau démocratique (Strandsbjerg, 2005). En effet, le Bénin a connu son premier Plan d'Ajustement Structurel en 1990 pour soutenir son économie en difficulté, mais les effets pervers de l'application de ce programme ont été difficiles pour le monde des travailleurs-euses. Il s'en suit une « dynamique de changement » (Soussi, 2017) qui déstabilise le régime politique marxiste en place, qui cède en organisant la conférence nationale, prémices à l'instauration d'une démocratie multipartiste. À la faveur de cette démocratie multipartiste, des changements notables vont s'opérer au sein de l'UNSTB. L'unité organique syndicale sous le régime marxiste ne résistera pas aux pesanteurs politiques et aux luttes de leadership en son sein. Une série de désaffiliations s'ensuivra. L'unité syndicale de fait, volera à l'éclat et fera place au pluralisme syndical. On parlera en lieu et place du syndicalisme de participation, du syndicalisme de revendication, (Gaba, 1997). L'action syndicale ne sera plus la caisse de résonance ou l'extension du régime politique en place, mais plutôt un contre-pouvoir, un régulateur social qui assure la veille citoyenne.

³⁸ Le syndicalisme de participation, une spécificité des régimes politiques dictatoriaux, s'oppose au syndicalisme de revendication propre aux régimes politiques démocratiques.

Les décennies 2000 et 2010 vont connaître une croissance numérique importante des organisations syndicales au Bénin à la faveur de la libéralisation des espaces politique économique et associatif. Mais de nouveaux enjeux vont également surgir et s'imposer aux syndicats : la corruption, la croissance économique, le chômage, l'atomisation des syndicats, leur financement, la prolifération des intersyndicats, l'amenuisement de la protection sociale, la faible représentativité des syndicats, la mondialisation et la financiarisation de l'économie, l'utilisation excessive de la grève comme moyen de règlement des conflits. Un changement de stratégies s'impose donc pour faire aboutir les revendications des travailleurs.euses, d'où l'interaction avec la société civile.

4.2.1.3 Les implications des stratégies politiques et syndicales

De tout ce qui précède, nous pouvons retenir en ce qui concerne le rapport du syndicalisme au politique, les six points suivants :

- 1- À chaque situation de crise politique correspond une ou plusieurs stratégies syndicales.
- 2- Les stratégies syndicales formulées et mises en route en réponse aux situations de crises ou de ruptures, ont conduit à la conférence nationale qui est une innovation sociopolitique et stratégique propre au champ politique béninois.
- 3- La conférence nationale a créé les conditions institutionnelles idoines à la liberté syndicale.
- 4- Les syndicats se sont multipliés non pas en fonction d'une diversité de projets syndicaux, mais en raison de dissensions idéologiques et d'intérêts personnels des leaders.
- 5- Ces dissensions ont conduit à une innovation syndicale majeure du point de vue stratégique : la parution des inter-syndicats.

- 6- Les intersyndicats profitant de leur succès dans les négociations, face aux nouveaux enjeux, vont s'atomiser. Mais très tôt, les mêmes causes produisant les mêmes effets, ils seront victimes de leurs propres succès en raison de la volonté de l'État-employeur de les contrôler.

Nous déduisons à l'issue de ce qui précède, qu'entre 1980 et 2019 l'État au Bénin, par moult stratégies, a toujours affiché sa volonté de contrôler les syndicats quel que soit la nature du système politique en place. Mais la préservation de la liberté syndicale est restée tributaire de l'efficacité des stratégies que les syndicats ont déployé dans leur rapport au politique. C'est toujours cette efficacité dans les stratégies que les syndicats, iront rechercher auprès de la société civile. Des expressions relevant de ce constat sont disséminées dans les textes du corpus prévus à cet effet. Nous pouvons donc lire : « Multipartisme et multi syndicalisme » (Balaro et *al.*, 2015), « Monolithisme syndicale et régime marxiste révolutionnaire » (Balaro et *al.*, 2015), « Cette fragmentation ne reflète pas la diversité des projets syndicaux » (Strandsbjerg, 2005), « Réformes politiques libérales » (Cheesman, 2015), « Fragiles alliances entre les syndicats et le pouvoir politique » (Robinson, 1994). Avant d'interpréter les spécificités et implications liées aux rapports syndicats/société civile au Bénin entre 1980 et 2019, nous procéderons à l'interprétation des rapports syndicats et capital (entreprises des secteurs public et privé).

4.2.2 Rapport du syndicalisme au capital au Bénin

La situation géographique du Bénin impacte son économie, donc son employabilité, (BIT, 2018). Sur une superficie de 114.763 km², le Bénin est limité au Nord par le Burkina Faso et le Niger, deux pays enclavés. À l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigeria. Au Sud, par une façade maritime de 125 km, dont le port de Cotonou. Cette position géographique fait du Bénin un acteur privilégié en matière de commerce et de

transit vers les pays frontaliers précédemment énumérés, (Honton et Soulé, 2002). Le port de Cotonou sert non seulement de transit pour l'importation des produits manufacturiers vers les pays de l'hinterland et le Nigéria, mais aussi à acheminer vers les pays occidentaux les produits destinés à l'exportation. Ce sont ces deux aspects de l'économie du Bénin qui créent la croissance nécessaire à la création d'emplois. On comprend alors l'intérêt que portent les organisations syndicales à l'économie de ce pays.

Notre travail consistera ici à relever à partir des 9 textes du corpus prévus à cet effet, les différents aspects sous lesquels apparaissent les rapports syndicats et entreprises au Bénin entre 1980 et 2019, aux fins de les interpréter. Nous essayerons d'établir un rapport de causes à effets entre les luttes syndicales, l'avènement des PAS, l'informalisation de l'économie, les relations de travail, et les enjeux liés à la corruption.

4.2.2.1 Les luttes syndicales et l'avènement des PAS

L'économie béninoise par essence, est une économie rentière faite à la fois de l'exportation du coton en particulier et de la réexportation des produits manufacturiers vers les pays de l'hinterland et le Nigéria (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). Les différentes politiques économiques mises en place entre 1980 et 2019, ont été fortement influencées par cette logique économique d'exportation-réexportation. Nous entendons par politique économique, l'ensemble des décisions et actions d'ordre juridique, politique, économique, social, conçues et mises en œuvre par un gouvernement dans la conduite et la gestion de l'économie d'un pays aux fins d'assurer la croissance économique indispensable à la création d'emplois de qualité, (BIT, 2018).

En 1980, la politique économique en vigueur était marquée par l'intervention de l'État dans tous les secteurs de l'activité économique, (Ale, 2012). Mais très tôt, cette

économie soutenue par un système bancaire nationalisé, n'arrivera plus à jouer le rôle qui lui était dévolu, à savoir la croissance économique et la création d'emplois, (Barbier et Pagès, 2011). En 1983, le Bénin comptait 60 entreprises à compétence nationale et employait 28.000 personnes. Ces entreprises qui fournissaient les $\frac{3}{4}$ de la production industrielle et le $\frac{1}{3}$ du capital brut, bénéficiaient de 60% des crédits locaux et 75% de la dette extérieure (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). Cependant, elles connaîtront des difficultés financières : endettements, pertes continues, situations nettes négatives, manque de liquidités, difficultés à libérer les salaires. Leur situation financière va s'aggraver avec le ralentissement économique au Nigéria au début des années 80.

Pour corriger cette crise les Entreprises publiques avec l'appui de l'État vont utiliser de façon intensive les concours bancaires de sorte qu'en juin 1983 déjà, les engagements des banques envers les entreprises publiques se chiffreront à plus de 48 milliards CFA (dont 36 milliards CFA d'arriérés de paiement) soit plus de 60% du total des crédits bancaires à cette époque. L'État béninois va donc s'enfoncer dans une crise économique et financière qui va fortement éprouver le régime marxiste en place, (Piroette et Poncelet, 2003). Les contestations et autres mouvements d'humeurs à caractère social, fruit de l'action conjuguée des syndicats de l'administration publique, des étudiants.tes, du clergé, de la branche réformatrice de l'armée et du parti communiste du Bénin, vont naître et s'intensifier :

The student movement of 1989 was organized jointly by PCD and Bureau Executive National (BEN) of the Cooperative Universitaire while the public service employees were mobilized by the independent Trade Unions which were in the processus of forming. The students' approach was, however more radically aimed at confrontation while that of the university lecturers focused instead on a procedural strategy of protest. (Banégas, 2006; Bierschenk, 2009).

Ces contestations auront pour finalité le recours aux PAS, en particulier celui de 1989, pour rétablir l'équilibre macroéconomique (budgétaire). Le PAS de 1989 rétablira dans les faits, l'équilibre budgétaire, mais il va exacerber la pauvreté par les vagues

successives de licenciement des agents.tes de l'administration publique et des sociétés d'État, (Honton et Soulé, 2002) d'où le recours massif à l'auto-emploi, donc à l'économie informelle : « The beninese economy is almost entirely informal » (Bierschenk, 2009).

Les organisations syndicales par différentes stratégies de mobilisations, ont donc joué un rôle déterminant dans la reconfiguration du tissu économique du Bénin : le pays est passé d'une économie interventionniste à une économie libérale entre 1980 et 2019. Plusieurs références à travers les textes du corpus en font cas : « The mobilisation were sustained by a heterogeneous social basis » (Bierschenk, 2009, « Strategy of protest » (Bierschenk, 2009), « Trade Unions had played important role » (Bierschenk, 2009), « Les syndicats sont relativement puissants au Bénin car ils ont une forte capacité de mobilisation » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). Il y a donc un lien de cause à effets entre les stratégies de mobilisation syndicales et la reconfiguration du tissu économique du Bénin. Par la politique économique interventionniste de l'État, nous notons un rapport d'autorité, donc de domination basée sur l'intervention monétaire.

4.2.2.2 Les syndicats, l'informalisation de l'économie et des relations de travail

L'économie informelle est apparue au Bénin à la faveur des Programmes d'Ajustement Structurels qui ont laissé sur le marché du travail des chômeurs.euses dont la seule alternative est la création d'unités économiques informelles (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). L'économie informelle est le pan des activités économiques situées hors du champ de contrôle de l'économie formelle et des mesures statistiques que celle-ci promeut. C'est une économie qui échappe de ce fait, au contrôle de l'État et à la réglementation en vigueur. Elle est liée à la dynamique de la mondialisation (Charmes, 1987) qui a permis par le biais des PAS, d'ouvrir les économies en développement, très peu outillées au marché mondial. Pour les travailleurs.euses qui ont connu les affres de

ces programmes de restructuration économique, la vie est devenue une question de survie quotidienne, dans la mesure où ils sont généralement sans emploi. L'informel est devenu par conséquent, la réponse pratique à ce défi de survie (De Sardan, 2010; De Certeau et *al.*, 1990). Une forme de débrouillardise, une réponse sociale à un problème économique dont l'objectif est de palier à l'absence ou au dysfonctionnement de l'État (Eyebiyi, 2016). L'économie informelle est donc une forme d'adaptabilité et de réactivité des acteurs.trices de l'informel face aux contraintes institutionnelles et structurelles, (Pesqueux, 2014). Un outil d'intégration et de subversion économique, Meagher, (1996) qui corrige les effets pervers de la mondialisation en rétablissant une forme d'assurance sociale mise à mal par la mondialisation, BIT (2018). Une assurance sociale que les acteurs de l'informel se garantissent par leurs activités économiques quoiqu'informelles, fruit de leur ingéniosité à inventer des solutions peu coûteuses et rapidement opérationnelles pour satisfaire leurs besoins immédiats de survie, (Eyebiyi, 2016).

L'(INSAE, 2019) considère au Bénin comme relevant de l'informel, toute entreprise privée non enregistrée officiellement, c'est-à-dire sans Registre de commerce, sans Identifiant Fiscal Unique (IFU), sans tenue de comptabilité formelle, sans statut juridique et qui n'est pas enregistrée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Au vu de ces critères servant à définir l'informel, c'est l'absence de normalité qui définit l'informalité, (Charmes, 1987). Mais on peut aussi identifier l'informel ou les entreprises relevant de l'informelle à partir de certains déterminants qui les structurent. (Ale, 2012) pour le cas du Bénin, en relève 6 :

- 1- L'âge avancé des unités (entre 1 et 30 ans)
- 2- L'objectif du promoteur.trice est la recherche d'activités génératrices de revenus face à des besoins pécuniaires immédiats.
- 3- Unités économiques montées avec une formation informelle auprès des parents ou auprès d'une unité identique (apprentissage) ou dans une université (agronomie et technologies alimentaires).

- 4- Matériels de bases rudimentaires.
- 5- Ancrage des activités comme le prolongement des tâches ménagères (nombre élevé de femmes).
- 6- Le salaire est bas et couvre généralement la période d'activités. Pas de couverture sociale.

En nous référant aux déterminants d'(Ale, 2012), à la définition de (Charmes, 1987) et aux considérations de l'(INSAE, 2019), nous déduisons que les entreprises du secteur informel au Bénin, sont des unités économiques relativement petites (tailles et activités économiques) qui échappent au contrôle du fisc. Elles sont rarement compétitives parce qu'elles ne sont pas le fruit d'un projet bien pensé (besoin pressant de s'investir dans l'auto-emploi), elles sont vieillissantes et manquent de personnel qualifié. Le salaire est dérisoire et l'employeur.euse ne prend pas en compte les charges salariales, (BIT, 2018). Or le Bénin connaît depuis la fin de la décennie 80, une prédominance de l'économie informelle à hauteur de plus de 97%, (Ale, 2012). Les secteurs de l'économie locale concernés sont : Les produits alimentaires importés et produits sur place, les médicaments, les véhicules neufs et d'occasions, les équipements, le carburant, les textiles, la joaillerie, les friperies, les taxis-motos, (Baxerres, 2011). Dans ces conditions, il serait difficile de produire de la richesse et des emplois de qualité, (BIT, 2018). Même avec « l'élargissement de l'assiette fiscale et l'introduction de la TVA³⁹ à taux unique sur les produits alimentaires et les produits de luxes » (Hountondji, 2000) qui auront pour conséquence, non la production de la richesse gage d'employabilités, mais la flambée des prix des produits alimentaires. C'est contre ce défaut de production de richesses et d'emplois de qualité, alimenté par la corruption, due à la cherté de la vie et à certaines survivances sociologiques d'ordre culturel (Banégas, 1998), que les organisations syndicales vont s'insurger à nouveau.

³⁹ Taxes sur Valeur Ajoutée

La forte tendance à l’informalisation de l’économie béninoise s’explique donc par la difficulté pour la population en âge de travailler d’accéder ou de préserver un emploi, ne fût-ce que dans un environnement institutionnel conçu pour répondre aux normes d’une économie structurée et mondialisée, (Ale, 2012). Cette tendance à l’informalisation est encouragée par la faible institutionnalisation de l’État, les effets pervers des PAS, la proximité du Nigéria un pays producteur de pétrole avec un marché intérieur de 195,9 millions d’habitants, (ONU, 2019) et des États du Sahel qui n’ont pas de façades maritimes, (Bierschenk, 2009). Par conséquent, bien que l’informel soit une solution à l’auto-emploi, il ne permet pas à l’État dont les ressources internes sont largement tributaires du fisc, (Honton et Soule, 2002) d’œuvrer pour une politique publique cohérente d’emplois, (BIT, 2012). Les organisations syndicales vont donc œuvrer pour une équité sociale qui tiennent compte des réalités socio-économiques nouvelles.

Nous notons, au vu de ce précède, un lien de causes à effets entre les PAS, l’informalisation de l’économie du Bénin, les relations de travail qui en sont issues et les mobilisations syndicales qui en découlent. Ce lien de causes à effets met en lumière les rapports qu’entretiennent les syndicats et les entreprises au Bénin. À cet effet, les neuf textes étudiés dans cette partie, sont parsemés d’occurrences et de similitudes dans certaines expressions qui mettent l’emphase sur ce type de rapport : « La structure de l’économie béninoise constitue un élément indéniable de sa fragilité et de sa vulnérabilité » (Hountondji, 2000), « Rentier Economy and Rentier State » (Bierschenk, 2009), « Cross-border Trade and micro Enterprises are at the heart of the informal economy and account for approximately 50% of total GDP » (Bierschenk, 2009), « L’emploi informel est prédominant et le taux de salariat est très faible (5% des actifs). Le taux de chômage urbain (5%) touche surtout les femmes, les jeunes et les instruits, le taux de sous-emploi reste élevé (30%) » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010; BIT, 2018), « Le taux de salarisation qui est un indicateur du niveau de formalisation des relations de travail est 5,1% » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010), « Le secteur

informel mise sur la déresponsabilisation des employeurs.euses des charges sociales liées aux employés.ées » (Ale, 2012), « Le marché de l'emploi se caractérise par un sous-emploi important, (95%) » (Ale, 2012), « Face à la débâcle économique, sociale et politique, le Bénin a été mis sous le PAS » (Hountondji, 2000), « Le gouvernement est pris en tenaille entre les exigences de la population et la fermeté des institutions de Bretton Woods quant au respect des conditionnalités du PAS » (Hountondji, 2000), « L'emploi constitue une exigence fondamentale, mais ne fait pas partie des exigences du PAS » (Hountondji, 2000), « Les défis à relever en termes de création d'emplois sont élevés » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010), « Le PAS encourage la primauté des cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières parce qu'elles permettront grâce à l'exportation de gagner des devises pour le paiement de la dette » (Hountondji, 2000), « L'État n'a pas les moyens d'investir suffisamment dans les politiques publiques en matière d'emplois » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010) .

4.2.2.3 Les syndicats et les enjeux liés à la corruption

Au Bénin, la corruption et les mécanismes d'influence des groupes financiers privés ont prospéré avec l'ouverture du pays au système démocratique et libérale, (Tozzo, 2004). La corruption se présente généralement sous la forme de pots-de-vin (Honlonkou et Ogoudélé, 2010). Elle est le fruit du dysfonctionnement de l'administration publique et persiste d'un régime politique à un autre, (Hountondji, 2000). La corruption est donc un fléau à la fois fonctionnel et structurelle. Certaines considérations culturelles, en particulier les langues parlées, peuvent aussi justifier l'ancrage de la corruption au Bénin : plusieurs dialectes font état d'un lien entre le pouvoir, la position sociale et la manducation, (Banégas ,1998). La corruption répond de ce fait, à une logique de rente, c'est-à-dire la satisfaction immédiate d'intérêts personnels, par opposition à l'intérêt général.

La corruption au Bénin, c'est aussi une manière d'être, elle a ses règles et ses pratiques auxquelles on adhère, (Marilou, 2007). Elle a un impact considérable sur le développement économique, en particulier le climat des affaires dans la mesure où elle autorise des pratiques prédatrices que l'État peine à sanctionner, (Banégas, 2014). Les pots-de-vin versés aux fonctionnaires pour éviter le paiement des taxes ou la régulation, (CERTI, 2007) par exemple, prive l'État d'importantes ressources budgétaires nécessaires au financement du développement. Le constat est identique dans le domaine politique, en particulier lors des campagnes électorales où les libéralités issues d'intérêts privés servent à financer les campagnes électorales de certains partis politiques, (Bierschenk, 2009). Les campagnes électorales sont également l'occasion où en amont, l'électorat reçoit en cadeaux des biens en nature ou des billets de banques dans l'optique de choisir non pas la candidature qui répond le mieux à ses aspirations, mais bien celle qui aurait corrompu conséquemment, (Banégas, 1998). On peut donc s'attendre à l'influence ou le contrôle de l'appareil d'État par ces investisseurs-eurs occultes⁴⁰ nommés.ées dans le lexique politique béninois « télécommandes » (Mahouna, 2015), ce qui induira à terme des politiques publiques inappropriées qui préservent, non l'intérêt général, mais des intérêts privés occultes.

La corruption ne favorise donc pas un environnement économique efficient, elle accentue plutôt, au mieux, le chômage, la pauvreté et booste le secteur informel, (Zato, 2014). Le contrepoids à cette situation viendrait des organisations syndicales (BIT, 2012). Mais elles seules n'y arriveront certainement pas, (Webster, 2008) dans la mesure où elles sont sorties très affaiblies des années de luttes pour le renouveau démocratiques et l'économie libérale, (Hountondji, 2000). D'où la constitution d'alliances avec les organisations de la société civile, telles que les organisations

⁴⁰ Un groupe d'intérêts, une entreprise, une corporation acquiert de façon informelle, un pouvoir ou des privilèges au sein de l'État, qu'il peut échapper à son autorité, voire lui dicter ses volontés.

féminines, les organisations de travailleurs.euses indépendants.tes, les ONGs et les organisations de l'économie informelle, (Webster, 2008).

Nous retenons, au vu de ce qui précède, un lien de causes à effets, entre les stratégies de luttes syndicales et les enjeux liée à la corruption. Nous avons noté dans les neuf textes du corpus prévus à cet effet, des occurrences et une similitude dans certaines expressions qui mettent l'emphase sur ce type de lien : « La corruption est un fléau qui engraisse les hauts responsables du pays » (Hountondji, 2000), « Politiques Fiscales inappropriées » (Honlonkou et Ogoudélé, 2010), « Le mouvement grandissait au point de paralyser toute l'administration publique et le secteur privé » (Zato, 2014), « L'État béninois est malade. Les maux qui l'affligent sont l'inefficacité de l'appareil bureaucratique, la corruption des agents.tes » (Hountondji, 2000), « La corruption, cette gangrène sociale » (Hountondji, 2000).

4.2.3 Rapport du syndicalisme à la société civile au Bénin

La libéralisation de l'économie du Bénin et son ouverture à l'économie mondiale, ont généré une forme de précarité au sein de la vie publique, (Hinnou, 2014). À ce titre, on notera au sien de l'appareil d'État, une appropriation parcellaire des exigences de la démocratie (Adamon, 1995), de l'État de droit et de la bonne gouvernance notamment, la lutte contre la corruption. Au sein des entreprises, une faible possibilité de mobilisation de capitaux privés et un recours massif à l'auto-capitalisation, (BIT, 2018). Au niveau des Organisations syndicales, une grande diversité d'acteurs.trices sociaux.les aux intérêts divergents, des défis nouveaux et une recherche d'alternatives, (Webster, 2008). Ces spécificités propres à l'État, aux Entreprises, et aux syndicats dans le contexte du Bénin, ne vont pas les aider à jouer pleinement leur rôle. Il faut donc une recomposition des politiques et stratégies des acteurs.trices en présence pour

espérer aplanir ces dysfonctionnements, (Banégas, 2014). L'instauration d'une société civile dynamique et organisée, aux côtés des syndicats, serait la solution.

Notre travail consistera donc, à partir des 9 textes du corpus prévus à cet effet, à relever les différents aspects sous lesquels apparaissent les rapports entre syndicats et société civile au Bénin entre 1980 et 2019, aux fins de les interpréter. Nous essayerons d'établir un rapport de cause à effet entre les luttes syndicales, la bonne gouvernance et l'avènement de la société civile.

4.2.3.1 Société civile et participation citoyenne

La société civile est un concept polysémique à usage multiple, vue la grande diversité de situations à laquelle elle s'y prête (Lopez et Pirotte, 2009; Lynch et Gordon, 2011; Delville et Saïah, 2015). Bien qu'elle soit spécifique aux réalités politique économique et sociale de l'Occident (Adamon, 1995; Webster, 2008; Lopez et Pirotte, 2009), elle convient à nombre de situations dans les pays du sud (Hinnou, 2014). Aristote, Hobbes, Locke et Rousseau définissent la société civile comme un regroupement d'individus au service de l'intérêt général dont l'État est l'incarnation. Hegel et Marx, un regroupement d'individus qui défendent un intérêt commun en s'opposant à l'État. Gramsci, un regroupement d'individus qui pour défendre des intérêts communs exercent une fonction hégémonique dans leur rapport à l'État (Thiriou, 2002). Trois éléments sont à retenir dans ces définitions : la constitution d'individus en groupements ou associations, l'indépendance de ses associations vis-à-vis de l'État, la position dominante ou l'hégémonie qui y est liée. Ils permettent de formuler dans le cadre de notre recherche que la société civile pourrait être comprise comme l'ensemble des composantes de la société en dehors de l'État et des entreprises à but lucratif, (Adjaho, 1998; Allen, 2007; Banégas, 2014). Elle mobilise dès lors, des petits producteurs.trices du secteur informel, aux intellectuels.les, en passant par les membres des professions

libérales et des médias, (Haubert et Rey, 2000). Elle est intimement liée à la doctrine économique néo libérale qui oblige l'État à se délester de l'essentiel de ses prérogatives au profit d'une société civile libre et plus forte, (Akindes, 1991; Hinnou, 2014; BIT, 2015). En clair, au sein de la société civile, l'accent est mis, non sur l'État et le capital en tant qu'institutions, mais sur l'individu libre, capable de se regrouper pour défendre les causes qui rencontrent ses intérêts. Le monde contemporain considère la société civile comme une référence cruciale dans le discours sur l'évolution de nos sociétés, (Haubert et Rey, 2000 ; Lopez et Pirotte, 2009), raison pour laquelle elle a joué un rôle crucial dans les processus de légitimation de l'ordre pluraliste nouveau en Europe et en Afrique au début des années 80.

En effet, la société civile dans sa conceptualisation récente, a vu le jour au cours de la décennie 80, suites aux luttes menées en Europe centrale et orientale contre le totalitarisme soviétique. Luttés au cours desquelles les dissidents.tes ont réclamé l'institution d'une société civile, considérée comme l'incarnation de la liberté individuelle et collective, face à l'oppression de l'État et du système politique, (Deville et Saïah, 2015). Un constat identique a été observé en Afrique subsaharienne au début des années 80 toujours, où l'échec de la politique développementaliste des États, a conduit à l'intervention des États et des institutions internationales appuyées par les organisations non gouvernementales transnationales, à une multiplication d'initiatives individuelles et collectives regroupées sous le vocable de société civile dont Otayek (2002) distingue trois catégories :

- 1- La société civile des bailleurs de fonds internationaux qui lient démocratie libérale à économie de marché
- 2- La société civile des élites au pouvoir qui optent pour le libéralisme économique tout tant consacrant une société civile expurgée des questions politiques et cantonnée aux domaines de l'éducation, de la santé et de l'habitat où l'État est défaillant.

- 3- La société civile des acteurs de la société civile considérée comme substitut naturel de l'État, une sorte de rapport de force, de revanche dans laquelle la société prend le dessus sur l'État.

Au Bénin, la société civile sous ces trois variantes de Otayek (2002) est apparue à la faveur des réformes politiques, économiques et sociales jugées nécessaires par les Bailleurs. ses de Fonds et la Banque Mondiale à travers les différents Programmes d'Ajustement Structurels que le Pays a connus à partir de 1989, (Lynch et Gordon, 2011). Elle se veut une solution aux conséquences des décennies d'économie marxiste, mais aussi et surtout, une solution à la corruption et à la mal gouvernance des années subséquentes à 1980. Corruption et mal gouvernance qui ont plombé l'économie et l'administration publique, (Adamon, 1995; Hinnou, 2014) et face auxquelles les stratégies syndicales classiques se sont révélées inefficaces. D'où l'introduction du concept de bonne gouvernance pour essayer de contrer la corruption et la mal gouvernance, (Banégas, 2014; BIT, 2015).

La bonne gouvernance est usitée en Afrique subsaharienne pour la première fois en 1989, à la faveur d'un rapport de la banque mondiale (BIT, 2015). Elle traduit l'idée que l'État en tant qu'institution de gouvernance par excellence, délègue ses attributions à d'autres institutions et acteurs. trices afin qu'ils participent à la régulation économique et sociale, en sorte un instrument de « contre-pouvoir ou de béquille d'un pouvoir en crise ou en reconstruction » (Pirotte et Poncelet, 2003; Lopez et Pirotte, 2009). L'État, en matière de gouvernance⁴¹, ne pouvant être à la fois, juge et partie. Au Bénin, la bonne gouvernance a été introduite à la faveur de la Conférence Nationale. Elle traduit l'idée d'une :

⁴¹ La gouvernance, c'est la gestion des biens publics. Elle peut être qualifiée de mal gouvernance lorsque des méthodes de management peu orthodoxes, telles que la corruption et autres, sont usitées dans l'arène politique et économique.

Rationalisation dans la gestion des biens publics et sociaux et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour favoriser le développement économique du pays. Elle proscrit l'improvisation, la corruption, la mauvaise gestion des ressources de l'État, l'absence de contrôle dans la gestion des biens publics, la dégradation de l'espace sécuritaire, la mauvaise circulation de l'information, le laxisme et l'irresponsabilité. Elle passe par la moralisation de la vie publique et vise à réduire le train de vie de l'État, à réprimer et sanctionner les contrevenants. (Hountondji, 2000).

Pour atteindre ces objectifs de gouvernance, une veille citoyenne permanente s'impose, afin d'éviter les cas récurrents de détournements de deniers publics et autres crimes économiques au cœur de l'État et de ses Entreprises (Adamon, 1995). Dans les faits, ni l'État, ni les organisations syndicales, ni la société civile, seul, ne constitue une alternative à la corruption et à la mal gouvernance au Bénin, (Webster, 2008). Il faut donc une synergie d'actions. C'est cette synergie d'action qu'on retrouvera au sein de la société civile élargie aux organisations syndicales.

4.2.3.2 Syndicats, société civile et participation citoyenne

La lutte contre la mal gouvernance et la corruption au Bénin, passe par une action concertée des syndicats et associations réunis au sein de la société civile, (Adamon, 1995; Hinnou, 2014). Elle se traduit par une série d'actions collectives visant à contraindre l'État à opérer des changements qualitatifs dans sa gouvernance, (Banégas, 1993; Haubert et Rey, 2008). Ces changements qualitatifs peuvent toucher l'architecture des institutions, les processus, mécanismes et stratégies d'élaboration des politiques, les processus décisionnels, les mécanismes de vérification de conformité, de contrôle et les stratégies de pilotage des institutions, de sorte à les aligner sur les préférences du public, (Webster, 2008; Rhodes, 2012; Delville et Saïah, 2015).

Plusieurs actions menées par la société civile élargie aux organisations syndicales dans le domaine de la corruption et de la bonne gouvernance depuis la conférence nationale traduisent l'efficacité de ces stratégies d'actions collectives. En effet, à la fin des années 1980, le régime en place avait conduit le pays à une crise socioéconomique majeure, (Adamon, 1995). Sous la pression de la société civile élargie, le président Kérékou a dû convoquer un forum national qui imposa au pouvoir politique, 12 mois de transition à l'issue desquels, Soglo fut élu président. Au cours de son mandat, sa gestion familiale et clanique du pouvoir politique et économique fut aussi largement dénoncée par les organisations de la société civile. Une dénonciation faite de mobilisations sociales de tous genres qui vont contribuer à éroder le capital politique du président Soglo et conduit à la réélection de Kérékou en 1996 (Mayrargue, 1996).

La fin du deuxième mandat du président Kérékou en 2006, fut aussi marquée par une vague sans précédent de frondes sociales et protestations civiles, notamment la grève des trois ordres d'enseignement dont les revendications étaient axées sur la lutte contre la corruption endémique, la hausse des salaires et la revalorisation de la fonction enseignante, le mouvement « Touche pas ma Constitution » dont le but est d'empêcher toute modification de la constitution pouvant permettre au président Kérékou de briquer un troisième mandat, le Mouvement « Fors-Présidentielle » dont l'objectif était d'endiguer la fraude électorale et garantir des élections présidentielles de 2006 libres et transparentes (BIT, 2015; Kpotounou et Ahlinvi, 2015). Le président Boni Yayi élu, suites aux élections présidentielles de 2006, engagea des discussions avec les acteurs sociaux pour baisser la tension sociale. Des promesses seront faites, un cadre de concertation périodique sera institué, un moratoire de trois ans lui sera accordé, (Mayrargue, 2006; Banégas, 2014). Mais, la fronde sociale va rapidement reprendre et s'intensifier dès 2007, face à la corruption, au népotisme, à l'immiscion des évangélistes au sommet de l'État, à la cherté de la vie, à l'embastillement des libertés notamment les droits de grève, et aux craintes de fraudes en ce qui concerne l'actualisation de la Liste Électorale Permanente Informatisée (LEPI).

La fronde sociale aboutira à l'élection du président Talon en 2016. Outre le fait que le Bénin ait connu un recul notable en matière de gouvernance et de liberté⁴², sous sa présidence, la société civile connaît une instrumentalisation politique. La plupart des leaders de la société civile sont devenus des leaders politiques. Pour preuve, l'avocat personnel du chef d'État, leader incontournable de la société civile entre 2006 et 2016, est passé après l'élection de son client, ministre de la Justice, député à l'Assemblée nationale, président de la cour constitutionnelle. Son Organisation Non Gouvernementale, « Alternative citoyenne » s'est muée en parti politique pour enfin se fondre dans la mouvance présidentielle. Son suppléant et no. 2 de l'Organisation Non Gouvernementale-Parti politique, est aussi passé député. Des lois attentatoires aux libertés syndicales et civiles ont été votées et promulguées sans qu'il y ait la moindre mobilisation (Guézodjè, 2020).

Même si toutes ces actions collectives n'ont pas prospéré à cause de certaines pesanteurs, elles ont conduit globalement depuis 1980, à une amélioration substantielle de la gouvernance, (BIT, 2015). Au nombre de ces pesanteurs, nous retiendrons, la question de la mobilisation, la trop grande variété des revendications, le sentiment d'appartenance (identité collective), les intérêts individuels et collectifs, l'immiscion du politique, la reconnaissance par l'État des organisations de la société civile et leur financement, (Banégas, 2014). Nous déduisons donc dans le cadre des rapports entre la société civile élargie aux organisations syndicales au Bénin, que l'issue de toutes initiatives de masses est tributaire à la fois de facteurs endogènes et exogènes propres aux interactions à l'intérieur de la société civile, et entre la société civile, l'État et le capital.

⁴² Loi No. 2017- 20 portant code du numérique en République du Bénin.

Loi No. 2017- 05 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin.

Loi No. 2017- 43 modifiant et complétant la loi No. 2015-18 du 13 juillet 2017 portant statut général de la fonction publique.

Loi No. 2019 - 43 portant code électoral en République du Bénin.

Au total, les organisations de la société civile au Bénin ont connu le même sort que les syndicats, si on considère leur accointance avec le pouvoir politique : désir de reconnaissance par l'État, la question de leur financement. Cette promiscuité avec le politique a altéré leur réputation, donc leur capacité de mobilisation, (Lopez et Pirotte, 2009), dans un contexte où l'amélioration de la gouvernance occupe une place grandissante dans les attentes des citoyens.ennes, (Banque Mondiale, 2017). En lieu et place, le développement de l'internet et des réseaux sociaux, constituera une alternative intéressante qui fera émerger, grâce aux lanceurs.euses d'alerte et aux bloggeurs.euses, une opinion publique dynamique et active. Il existe donc un lien de cause à effets entre les stratégies syndicales adoptées entre 1980 et 2019 et le développement de la société civile. Développement, rendu possible grâce aussi aux rapports de forces au sein du champ politique. Plusieurs expressions à travers les 9 textes en font cas : « les institutions n'inspirent pas confiance surtout dans la transparence de l'action publique » (Banégas, 2014), « La performance de l'administration publique ne satisfait pas les attentes des citoyens.ennes, surtout en termes de réactivité face à la corruption » (Hinnou, 2014), « La corruption a un impact considérable sur l'Économie » (Lynch et Gordon, 2011), « Les rapports de forces entre différents.tes acteurs.trices ont configurer l'espace public du renouveau et inscrire celui-ci dans une trajectoire à long terme » (Banégas, 2003), « L'universalité, c'est le développement des libertés et responsabilités » (Haubert et Rey, 2000), « Développement économique et principe de subsidiarité » (Adamon, 1995; Lopez et Pirotte, 2009; BIT, 2015), « la société civile exprime une dynamique qui favorise l'exercice de la citoyenneté » Delville et Saïah, (2015).

Tableau 4.2 : Modèle et synthèse des résultats

Analyse Verticale	Analyse Horizontale		
Thèmes centraux liés à l'analyse verticale.	Faits sociaux Observés.	Causes liées aux faits sociaux Observés.	Effets ou changements Induits.
Rapports Syndicats/ Politique	Frondes sociales Situations de crises Situations de rupture Sociale.	Instabilité politique Idéologisation par l'État des syndicats.	Quête de stratégies Syndicales optimales : Syndicalisme de Participation 1980/2000 Syndicalisme libérale d'opposition 2000/2019.
Rapports Syndicats/ Entreprises Publiques Privées.	Licenciements Massifs. Amenuisement du Filet social.	Fardeau de la dette intérieure et extérieure. Actions collectives d'envergure (grèves générales Illimitées/Incivisme). Paralysie de l'économie. P.A.S Économie de réexportation Environnement institutionnel Inadapté.	Informalisation de L'économie et des Relations de travail. Insécurité dans l'emploi. Absence de filet social. Affaiblissement des Syndicats. Partenariat avec la Société civile.
Rapports Syndicats/ Société civile.	Bonne gouvernance	Participation citoyenne. Corruption / Fardeau culturel. Mal gouvernance. Inefficacité action publique Absence de régulation. Économique et sociale. Changement paradigmes de l'aide au développement. (Penchant de la communauté internationale pour la société civile aux dépens des syndicats).	Ascension de la Société civile.

Conclusion partielle

L'analyse thématique horizontale nous a permis d'explorer les différentes formes sous lesquelles apparaissent les trois thèmes centraux relevés au terme de l'analyse verticale : rapport du syndicalisme à l'État, au capital et à la société civile entre 1980 - 2019 au Bénin. Nous avons alors pu constater qu'à chaque situation de crises politiques, correspondait une approche stratégique bien précise de la part des organisations syndicales. Ce sont ces différentes approches stratégiques usitées à partir de 1980 qui ont conduit à l'ancrage de la société civile et son développement. Il y a donc une relation de causes à effets entre les stratégies syndicales mobilisées entre 1980 - 2019 et le développement de la société civile au Bénin.

CHAPITRE V : SYNTHÈSE ET DISCUSSION

Introduction

À l'entame de notre recherche, nous avons observé que les organisations syndicales au Bénin entretiennent un rapport étroit avec le politique, (Webster, 2008). Nous avons objecté que ce rapport à travers les stratégies mises en route par les syndicats justifierait le développement de la société civile. Pour vérifier cette objection, nous avons formulé trois questions spécifiques dont la finalité était d'identifier le rôle des organisations syndicales dans les mutations politiques entre 1980 / 2019, les retombées économiques des stratégies syndicales développées, et enfin, les mutations ou dynamiques sociales que ces stratégies ont suscité, notamment le développement de la société civile. À terme, nous avons conclu, en nous référant à la théorie causale (Durkheim, 1988) et à la théorie des champs (Bourdieu et *al.*, 1968) à une chaîne de causalités sans lesquelles le développement de la société civile ne serait possible. La question est donc de savoir, si dans les mêmes conditions, une autre fois, les mutations observées et ayant conduit au développement de la société civile auront lieu, ou s'il y a plutôt, certains éléments conjoncturels et/ou structurels qui ont échappé à nos analyses et interprétations? À ce sujet, une seule certitude demeure pour l'instant : la société civile béninoise malgré son ascension, est plongée depuis 2017 dans une léthargie, qui force l'admiration du politique.

Notre travail qui consiste ici à faire l'état des lieux de nos recherches, s'articulera autour de deux points. Le premier portera sur une synthèse globale de nos travaux. Nous reviendrons sur les questions principales et spécifiques de recherche pour préciser

leur portée et limites. Le second point, portera sur la discussion. Il montrera en quoi notre étude fait le point sur les trois configurations du rapport au politique des organisations syndicales au Bénin et dans quelle mesure les conclusions auxquelles nous avons abouties vont plus loin.

5.1 Synthèse des travaux

Au vu de l'importance du rôle joué par les organisations syndicales dans la reconfiguration du paysage politique, économique et social du Bénin entre 1980 et 2019, nous avons voulu savoir au travers notre question de départ, dans quelle mesure le rapport du syndicalisme au politique rend compte de la formation de la société civile et de ses différentes configurations. L'objectif étant d'identifier les stratégies mises en route dans le cadre des rapports syndicats/politique et voir si elles ont contribué ou non au développement de la société civile. Pour améliorer la portée de cette question de départ, nous avons décliné le rapport du syndicalisme au politique, qui constitue le cœur de notre question de recherche, en trois sous - rapports : rapport du syndicalisme à l'État, rapport du syndicalisme au capital, rapport du syndicalisme à la société civile. Ces trois sous-rapports, constituent les aspects ou configurations du rapport du syndicalisme au politique et serviront à formuler trois questions spécifiques.

La première question spécifique qui porte sur le rapport du syndicalisme à l'État, a permis de s'interroger sur le rôle des organisations syndicales dans les mutations politiques. Dès lors, nous avons fait appel à la théorie du champ politique, (Bourdieu et *al.*, 1968), à la conception néo wébérienne de l'État, (Weber, 2013), à la théorie du pouvoir social de Brenner, (Allen, 2007), à la théorie causale de (Durkheim, 1988) aux fins d'établir un lien de causes à effets entre le rôle des syndicats et les mutations politiques. À l'issu de ce travail, deux constats majeurs se sont dégagés:

- Chaque situation de crises politiques coïncide avec une ou plusieurs stratégies syndicales.
- Les stratégies syndicales déployées sont en réponses à des crises sociopolitiques dont les causes sont à la fois conjoncturelles (crises récurrentes) et structurelles (position dominante; acceptabilité sociale et légitimité).

Nous avons conclu qu'il existe un lien de causes à effets entre la typologie des régimes politiques instituant l'État au Bénin, la nature des organisations syndicales et les stratégies par lesquelles ils entrent en relation. Nous pensons que ces stratégies sont influencées à la fois, par la volonté du politique de contrôler les syndicats et celle des syndicats de s'affranchir du joug de l'État tout en jouant pleinement leur rôle traditionnel de préservation des intérêts des travailleurs.euses et celui de veille citoyenne. En somme, un rapport de force ponctué par une quête d'équilibre entre contrôle, participation politique et participation syndicale, (Cheesman, 2015).

La question spécifique no.1, permet donc de circonscrire pleinement le rôle des syndicats dans les mutations politiques actuelles au Bénin. Mieux, nous considérons qu'elle va au-delà dans la mesure où (Soussi, 2019) en évoquant le rapport du syndicalisme au politique en Afrique, a relevé qu'il s'est effectué en deux phases. Une première axée sur la reconnaissance ou la légalisation des syndicats. Une deuxième, axée sur son ancrage dans la société civile au travers l'utilisation des réseaux de solidarité. Même si cette approche reste pertinente, notre travail a montré que le rapport des syndicats au politique au Bénin entre 1980 et 2019, n'est pas seulement marqué par une quête de reconnaissance ou de légalisation. Plus que la légalisation⁴³, il s'agit d'une quête permanente de légitimité, une forme d'acceptabilité sociale⁴⁴ que l'on retrouve au cœur des rapports de forces qui se nouent et se dénouent à l'intérieur du champ politique béninois et dont les effets induisent le développement sa société civile.

La deuxième question spécifique a permis, quant à elle, de s'interroger sur les retombées économiques des stratégies syndicales adoptées entre 1980 et 2019 au Bénin, en lien avec le développement de la société civile. L'objectif est d'identifier les

⁴³ La légalisation des syndicats au Bénin est de fait, puisqu'aucun syndicat ne peut opérer sans une base légale c'est-à-dire sans une reconnaissance par l'État.

⁴⁴ L'acceptabilité sociale, selon sa pertinence, confère aux syndicats, une crédibilité, une position favorable à l'exercice d'une forme d'autorité, indispensable en périodes de crises pour négocier. Un syndicat qui a une faible acceptabilité sociale ou légitimité, ne sera pas un interlocuteur crédible aux yeux du politique, bien que légal.

spécificités de l'économie béninoise en termes de capitaux, d'instruments économiques, d'environnement des affaires et de travail afin de voir dans quelle mesure les interactions entre les syndicats et ces différents pans de l'économie du pays permettent de comprendre le développement de la société civile. À terme, nous avons observé que les organisations syndicales par différentes stratégies, ont joué un rôle crucial dans la reconfiguration du tissu économique du Bénin : passage avec l'appui des bailleurs.euses de fonds internationaux, d'un régime économique socialiste quasi introvertie à un régime économique néolibérale ouverte à l'économie mondiale. Le rapport syndicat/capital a aussi mis en lumière la corruption et les mécanismes d'influence de certains groupes d'intérêts privés au sein et en dehors du champ politique. Nous avons noté que ces pratiques ont dénaturé la dynamique au sein du champ politique, vicié l'environnement économique, érodé la confiance des investisseurs-ses, accentué la pauvreté et accru la tendance à l'économie informelle (Zato, 2008). D'où la nécessité pour les organisations syndicales de considérer de nouveaux partenariats (société civile) à travers de nouvelles stratégies.

Il existe donc un lien de causes à effets entre, les stratégies de luttes syndicales, l'informalisation de l'économie, les enjeux liés à la corruption et le développement de la société civile. La question spécifique no.2, est à notre avis pertinente dans la mesure où elle a aidé à comprendre le rôle joué par les syndicats dans la reconfiguration du tissu économique du Bénin, et par extension, le développement de la société civile, entre 1980 et 2019. Cependant, il faut noter que la pertinence des stratégies syndicales locales seules, n'est pas suffisante, il faut tenir compte de certains facteurs exogènes spécifiques à la mondialisation et à la financiarisation de l'économie (poids économique, politique, social et culturel des institutions internationales).

La troisième question spécifique a plutôt mis en lumière, les mutations et dynamiques sociales que les stratégies syndicales ont engendré, notamment en lien avec le développement de la société civile. Nous en avons observé quatre :

- Les crises économiques des années 80 ont conduit aux PAS et à la démocratie.
- Les PAS et la démocratie ont élargi les espaces de liberté.
- L'élargissement des espaces de liberté a favorisé l'activisme syndical pour résister au contrôle de l'État, accroître la légitimité des syndicats et obtenir un rapport de force ou d'autorité favorable, dans le champ politique.
- La légitimité des syndicats, plus exactement, la quête croissante de légitimité, fer de lance d'un meilleur rapport de force, aura pour effets la sursyndicalisation⁴⁵(Chabi Imorou, 2019) et la conclusion de partenariats nouveaux avec des acteurs.trices autres que l'État (société civile), pour compenser les défaillances du politique et faire face aux défis nouveaux liés à l'économie néolibérale comme la corruption, la mal gouvernance, le chômage et la pauvreté.

Au-delà de cette forme nouvelle de partenariats qui relève du champ subpolitique (Soussi, 2019), la présence de solidarité entre acteurs de la société civile montre aussi que le rapport syndicats/société civile est ponctué par un rapport de force qui justifie la quête permanente de toute forme de légitimité, en référence à la théorie de Bourdieu. C'est ce qui a favorisé le développement de la société civile. En clair, la légitimité dont bénéficie les syndicats et les acteurs.trices de la société civile est le fruit de leur position structurelle dans le champ politique béninois, c'est-à-dire leur capacité à exercer une forme d'hégémonie ou de contrainte afin d'être plus efficace lors des conflits ou négociations. Or cette légitimité, les syndicats l'ont quasiment perdue face aux réformes néolibérales qui ont plutôt consacré la société civile. Il fallait par conséquent, une béquille! C'est à cela que servira la conclusion du partenariat entre syndicats et société civile.

La question spécifique no.3 est donc pour nous assez pertinente dans le sens où elle a établi un rapport de causes à effets entre stratégies syndicales, mutations sociales et

⁴⁵ Croissance numérique excessive de syndicats.

développement de la société civile. Elle va même plus loin, en montrant que, outre la nécessité du champ subpolitique de pallier les insuffisances de l'État, les syndicats et la société civile souffre d'un problème de financement crucial. Ce problème constitue le talon d'Achille du partenariat syndicats/société civile et risque d'inhiber tout effort de s'affranchir du joug de l'État⁴⁶. En conséquence, la société civile béninoise entre 1980 et 2019, a certes connu un développement qui fait d'elle un.e acteur.trice incontournable dans le paysage politique, économique et social, mais elle n'est pas pour autant autonome pour des raisons de financement et cela pourrait être dans un futur immédiat un enjeu important.

En somme, les trois questions spécifiques, nous ont permis d'identifier le rôle des organisations syndicales dans les mutations politiques entre 1980 et 2019, les retombées économiques et les dynamiques sociales qui en sont issues et qui ont conduit au développement de la société civile. À terme, nous avons conclu à une chaîne de causalités sans laquelle le développement de la société civile au Bénin ne serait possible. Au titre de cette chaîne de causalité, nous avons noté, les rapports liés à la structure du champ politique béninois, les situations conjoncturelles comme les crises économiques et sociales récurrentes, l'aide au développement et ses exigences, le fardeau culturel. La question est donc de savoir si dans les mêmes conditions, la chaîne de causalité identifiée préalablement produirait les mêmes effets? À ce stade de la recherche, la réponse semble être non, puisque nous avons observé entre 2017 et 2019 des faits qui semblent être en contradiction avec notre chaîne de causalités, notamment l'activisme de la société civile a baissé d'un cran malgré l'existence de situations qui auraient pu susciter leur intérêt. Qu'est ce qui peut justifier cet état de fait? Notre démarche présente-elle des biais qui ont occulté certains aspects de notre recherche ou

⁴⁶ Pour des raisons économiques liées principalement à leur financement, la société civile béninoise recherche paradoxalement une forme de légitimité (pas une reconnaissance légale) auprès de l'État, qui en profite pour imposer ces règles.

s'agit-il d'un épiphénomène? La partie discussion essaiera d'y répondre en briefant les trois configurations du rapport au politique des organisations syndicales.

5.2 Discussion

La léthargie de la société civile

Nous avons fait observer via nos interprétations et synthèse, un recul de la gouvernance au Bénin, entre 2017 et 2019. Les libertés civiles et les acquis sociaux ont été érodés. La plupart des leaders de la société civile sont devenus des leaders politiques. Concomitamment, une série de lois controversées ont été prises par le politique sans qu'il ait une levée de bouclier des organisations de la société civile. À titre illustratif, nous retenons la loi no. 2017- 05 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin, précisément en ces articles 9, 29 et 30 qui formalise, dans un système économique sans filet social efficient, une large flexibilité dans l'embauche. Ainsi, pour tout licenciement, irrégulier ou non, et indépendamment des années d'expériences de l'employé, l'article 30 de la loi 2017-05 prévoit que la réparation des préjudices, « ne peut être inférieur à 3 mois, ni excéder 9 mois de salaire brut » (SGG, 2021).

Même si la nouvelle loi sur l'embauche aide à ajuster l'embauche sur les exigences de l'économie mondiale en y introduisant plus de flexibilité, il n'en demeure pas moins qu'elle structure, en l'absence d'une politique sociale adaptée, une précarité préjudiciable au développement du tissu socioéconomique et ce faisant, accroît l'économie informelle. Idem pour la loi no. 2017- 43 du 2 Juillet 2018 modifiant et complétant la loi no. 2015-18 du 13 juillet 2017, portant statut général de la fonction publique, qui interdit le droit de grève en son article 50 alinéa 5. Même si on assiste à une quasi-instrumentalisation du recours à la grève (Chabi Imorou, 2019; SGG, 2021), il n'en demeure pas moins qu'une telle loi soit privative de liberté dans un État de droit. Toujours au titre des lois controversées, la loi No. 2017-20 portant code du numérique en République du Bénin, qui selon certaines institutions internationales dont Amnesty

Internationale, contient des dispositions jugées répressives et liberticides, en raison des nombreuses arrestations et poursuites qu'elle suscite à l'encontre des journalistes et blogueurs.euses, (Guézodjè, 2020; SGG, 2021). Même si le code du numérique vient aider à lutter contre la cybercriminalité et les infractions connexes, elle demeure sous la forme actuelle, attentatoire aux libertés et droits humains dans une démocratie libérale. Constat identique en ce qui concerne la loi constitutionnelle no.2019/40 du 7 novembre 2019 portant révision de la constitution du Bénin et toutes les lois subséquentes notamment l'article 132 de la loi No. 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin qui formalise les conditions d'élections non inclusives en y introduisant la notion de parrainage⁴⁷, précisément en son dernier alinéa qui stipule que pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut être « dûment parrainé par un nombre de députés.ées et/ou de maires.esses correspondant au moins à 10% de l'ensemble des députés.ées et maires.esses⁴⁸ » (SGG, 2021).

Il est vrai que la notion de parrainage, même si elle n'est pas constitutionnelle, peut aider à mieux structurer le paysage politique du Bénin qui compte une pléthore de partis politiques. Mais là où cette loi semble viciée et devrait attirer l'attention de la société civile, c'est qu'à l'état actuel, seul l'actuel chef d'État pourra respecter les conditionnalités de cette loi et se présenter aux prochaines élections présidentielles de mars 2021. En démocratie où la pluralité est une convention, c'est plutôt un problème. Toujours à cette énumération de dispositions liberticides, nous pouvons ajouter la révision de la constitution, et l'organisation d'élections législatives sans les partis politiques de l'opposition⁴⁹.

⁴⁷ Le parrainage en ce qui concerne les élections, n'a pas valeur constitutionnelle au Bénin.

⁴⁸ Le Bénin compte actuellement 77 maires.esses et 83 députés.ées, soient 160 possibilités de parrainage. Les 10% représentent donc 16 possibilités de parrainages (16 députés.ées, 16 maires.esses ou 16 députés.ées et maires.esses).

⁴⁹ Les élections législatives ont suscité une faible manifestation spontanée de rue réprimée dans le sang. Il n'y a eu aucune action concertée de la société civile.

Au total, aucune des dispositions légales mentionnées, pourtant controversées et attentatoires aux libertés civiles n'ont suscité une action concertée de la société civile. Or des situations identiques ont eu lieu entre 1980 et 2016, et ont plutôt occasionné d'importantes mobilisations sociales impliquant des changements structurels cruciaux tant sur le plan politique, économique et social pour le Bénin : d'où le constat d'une forme de passivité de la société civile entre 2017 et 2019. Nous tirons donc trois conclusions.

La première, le rapport État / Société civile, et partant le rapport État et acteurs du champ politique, est un rapport de force basé sur la domination⁵⁰. La domination est tributaire du positionnement de chaque acteur.trice en fonction de son rôle et de l'efficacité des stratégies qu'il développe. Cette conclusion rejoint la théorie du pouvoir social de Weber et la théorie des champs de Bourdieu, (Bourdieu et *al.*, 1968).

La deuxième conclusion, il existe des situations de crises sans que ces dernières ne débouchent sur des mobilisations sociales d'envergure.

Troisièmement, les conclusions une et deux, ne semblent pas insuffisantes pour appréhender, l'inaction de la société civile béninoise entre 2017 et 2019. Autrement dit, les rapports de force liés au positionnement des acteurs.trices dans le champ politique et les situations de crises, ne suffisent pas à elles seules pour justifier l'effectivité d'une action collective.

De l'effectivité d'une action collective

Les syndicats et par extension, la société civile fait recours souvent comme stratégies, à des actions collectives, qui sont des regroupements de masses dont l'objectif est de

⁵⁰ Dominer, c'est avoir de l'ascendance et l'ascendance est l'émanation d'une forme d'autorité qui est de nature structurelle parce qu'elle dépend des rapports de force au sein du champ politique.

faire pression de façon soutenue sur l'État et le capital, aux fins de faire aboutir des doléances, (Banégas, 1993). Les actions collectives sont, de fait, des moyens stratégiques ultimes de pression à la disposition des acteurs.trices sociaux.ales (Mayrargue, 2006). En nous référant aux années 2017, 2018 et 2019 au Bénin, nous avons fait observer que la situation politique, économique, sociale et les rapports de force qui structurent les différentes relations que les acteurs.trices du champ politique entretiennent entre eux.elles, ne justifient pas forcément le passage à l'acte, c'est-à-dire la concrétisation d'une action collective. C'est donc une forme de discontinuité qui semble apparaître dans la chaîne de causalités que nous avons élaborée et à laquelle nous devons trouver des explications. À ce titre, les travaux de (Banégas, 2014) paraissent intéressants dans la mesure où, en dehors de l'approche causale et structurale que nous avons adoptées, l'auteur.e identifie une approche relationnelle et dynamique fondée sur l'identité collective nécessaire à la concrétisation de toute action collective. L'identité collective étant construite autour des stratégies et des dynamiques d'interactions en termes de mobilisation, à l'intérieur et à l'extérieur des groupes. De façon concrète, toute action collective dépend des interactions à l'intérieur de la société civile au sens élargi⁵¹, mais aussi des interactions entre la société civile, l'État et le capital.

L'identité collective des mouvements sociaux se créent donc dans leur relation avec l'État et le capital et c'est en fonction des réactions de l'État et du capital que ces acteurs.trices sociaux.ales jouent des ressources habituelles de mobilisation et de participation ou en sont exclus.es, (Krauss, 2007; Lynch et Gordon, 2011). L'identité collective relève de ce fait du conjoncturel dans le sens où elle est fondée sur des opportunités politiques, économiques, social et culturel (histoire). Ce sont ces opportunités qui amènent chaque individu constituant la société civile à se sentir personnellement interpellée par la cause commune, objet de mobilisation.

⁵¹ La société civile au sens élargi est l'ensemble constitué des organisations de la société civile et les organisations syndicales.

Au Bénin, l'identité des actions collectives de la décennie 80, s'est construite autour de la conférence nationale et l'élaboration d'une nouvelle constitution, prélude à la démocratie et à la libéralisation de l'économie. Elle trouve son fondement dans l'érosion du pouvoir d'achat des travailleurs.euses et l'accumulation par l'État-employeur des arriérés de salaires, (Balaro et *al.*, 2015). Mais cette identité collective est absente entre 2017 et 2019 parce qu'il y a une relative stabilité politique et un pouvoir d'achat relatif, maintenu par un secteur informel dynamique et en plein essor, (Adamon, 1995; Bilodeau, 2004; Rubbers et Roy, 2015). Le bémol, c'est qu'on note qu'entre 2017 et 2019, il n'y a pas d'arriérés de salaire et l'État ne connaît pas une banqueroute, même si la question des libertés individuelles et collectives reste préoccupante.

L'identité collective, ne constitue donc non plus la seule alternative capable d'assurer l'effectivité d'une action collective. Selon la théorie de l'individualisme méthodique de type relationnel et utilitariste de l'économiste Olson MANCUR, un individu ne s'engage dans une action collective que s'il trouve son propre intérêt, en termes de rapport Coûts-avantages. Et c'est seulement quand les avantages dépassent le coût probable (conséquences, représailles de l'employeur ou de l'État, les répressions policières) que l'individu s'engage, (Kpotounou et Ahlinvi, 2015). Les motifs de l'engagement au plan individuel peuvent aller d'une revendication d'ordre professionnel, politique ou économique, à la recherche du prestige, de notoriété, ou du plaisir de l'aventure tout simplement, (Mayrargue, 2006). Dans tous les cas, la quête d'un intérêt personnel reste aussi au cœur de l'effectivité de toutes mobilisations sociales. Au Bénin, entre 2017 et 2019, les risques de représailles, menaces et intimidations de toutes sortes, ont relevé significativement les coûts de participation à toute action collective par rapport aux avantages encourus en termes de libertés civiles et d'améliorations de conditions de vie. C'est ce qui justifierait l'inaction de la société civile, faute d'intérêts individuels significatifs.

De ce qui précède, nous retenons que les facteurs conjoncturels et structurels, seuls ne suffisent pas à appréhender le politique et ses rapports avec la société civile au Bénin. Deux autres facteurs sont nécessaires à l'effectivité d'une action collective. Il s'agit de l'identité collective et du rapport coût-avantage de chaque acteur au plan individuel. Quand ces conditions sont réunies, l'action collective constitue un puissant levier de revendications sociales capable de faire céder la puissante machine de pression et de répression politique et économique, dont dispose l'État. C'est le cas du « mouvement mercredis rouges » en 2013, initié par les organisations de la société civile, dont « Alternative citoyen », les organisations syndicales et les membres des partis politiques de l'opposition, pour protester contre la révision de la constitution jugée opportuniste. Pour adhérer au mouvement, il suffisait d'ajouter du rouge à son habillement (Chemise, foulard ou casquette). La couleur rouge, incarnant à la fois les couleurs nationales (drapeau), le courage, la rage, l'opposition à toute révision opportuniste de la constitution et la mauvaise gouvernance. La symbolique de la couleur rouge a été un puissant vecteur d'identité collective qui a contribué à la réussite de cette initiative de mobilisation. À cela s'ajoutait un climat délétère de crise politique, de scandales financiers et un devoir citoyen. Le mouvement a réussi, contre toute attente, entre 2013 et 2016 à faire fléchir l'exécutif de l'époque, malgré les nombreuses tentatives d'intimidation, et faire élire suite aux présidentielles de 2016, un leader au parcours assez atypique, qui est l'actuel chef d'État, (Kpotounou et Ahlinvi, (2015).

Deux conclusions peuvent donc être tirées. La première conclusion, l'action collective, construite autour des facteurs conjoncturels et structurels, tels que la situation politique, économique, sociale, les rapports de force entre acteurs.trices du champ politique, l'identité collective au sein de la société civile et le rapport coût-avantage, de leurs adhérents-es, sont autant de facteurs qui justifient le passage à l'acte de la société civile. Par conséquent, il est clair que si ces conditions sont remplies, l'action collective constituera un redoutable levier de pression sociale au sein du champ politique : le pouvoir politique considérant les émeutes, les révoltes, l'instabilité politique et

économique, bref, toutes actions collectives comme relevant d'une perte de légitimité, donc d'une perte d'autorité. La deuxième conclusion, l'action collective est un levier de pression sociale tellement puissant et efficace qu'elle peut être utilisée de façon abusive ou carrément être instrumentalisée, si elle est infiltrée par des groupes d'intérêts. C'est ce qui justifierait l'allégorie de la « télécommande⁵² » (Mahouna, 2015), la trilogie « Surgir, Agir, Disparaître ⁵³» (Djogbénu, 2018), ou encore le concept de « compétiteur né⁵⁴ » (Djogbénu, 2020) qui ont fait leur apparition dans le lexique politique du Bénin à partir de 2016.

Somme toute, nous avons voulu vérifier par le biais de cette discussion si la passivité observée dans les rapports État/capital/société civile entre 2017 et 2019, est un épiphénomène ou si au contraire, elle remettrait en cause le lien de cause à effet entre les stratégies syndicale observées entre 1980/2019 et le développement de la société civile au Bénin. Nous avons conclu que les rapports de force basés sur le positionnement des acteurs.trices dans le champ politique sont toujours prégnants, de même que les chaînes de causalités liées à la situation politique, économique et sociale. Cependant, des facteurs additionnels sont nécessaires pour capitaliser ou fédérer les différentes stratégies de mobilisations sociales mises en route : il s'agit de l'identité collective et de l'approche coût-avantage. Nous considérons aussi ces facteurs additionnels comme des causes ayant conduit au développement de la société civile dans la mesure où ils ont assuré l'effectivité des actions collectives considérées comme levier de changement social, ce qui confirme nos prévisions.

⁵² Influencer les rapports de force au sein du champ politique par le financement occulte.

⁵³ Apparaître par surprise, changer les rapports de force en sa faveur et disparaître par la suite.

⁵⁴ On gagne les élections non pas par les arguties des électorales, mais par la capacité de tenir en respect les « grands électeurs.trices », c'est-à-dire les potentiels.les concurrents.tes politiques. En sorte, un chantage politique qui peut prendre toutes les formes imaginables ou non, et dont l'objectif est d'écraser physiquement et moralement, les concurrents.es.

CONCLUSION

Les organisations syndicales sont confrontées à des enjeux multiples auxquels elles font face en fonction des réalités politiques, économiques, et sociales du moment. La nature et la finalité des stratégies déployées en réponse aux enjeux auxquels elles sont confrontées, dépendent donc de la nature des rapports que ces syndicats entretiennent avec le champ politique dont l'État, les entreprises, la société civile et les syndicats constituent des acteurs.trices. Notre travail a consisté à étudier à partir du rapport du syndicalisme au politique, comment les stratégies syndicales déployées entre 1980 et 2019 au Bénin, ont favorisé le développement de la société civile. Le rapport du syndicalisme au politique étant au cœur de notre recherche, nous l'avons décliné en trois sous-rapports, de sorte qu'il reflète au mieux la composition du champ politique et les interactions en son sein. Les rapports du syndicalisme à l'État, au capital et à la société civile constituent de fait, les trois configurations du rapport des organisations syndicales au politique et serviront à formuler trois questions spécifiques. La première a porté sur le rôle des syndicats dans les mutations politiques, la deuxième sur les retombées économiques que ces mutations politiques ont générées, la troisième, sur les dynamiques sociales qui en sont issues et qui ont eu pour effets le développement de la société civile.

L'orientation théorique adoptée a privilégié deux approches théoriques, la théorie du champ politique de Bourdieu et la théorie causale de Durkheim. La théorie du champ politique a permis de démontrer que la position structurelle des syndicats dans le champ politique du Bénin entre 1980 et 2019 ainsi que les stratégies adoptées, sont des facteurs qui justifient le développement de la société civile. La théorie causale de Durkheim,

quant à elle, a permis d'abord de montrer qu'au-delà des facteurs liés à la structure du champ politique, il y a certains facteurs conjoncturels liés aux périodes de crises qu'il faut considérer. Ensuite, de montrer que c'est l'ensemble des facteurs structurels et conjoncturels qui ont conduit au développement de la société civile. La revue de littérature a abordé sous différents aspects les interactions entre les syndicats, le politique et la société civile en Afrique et au Bénin, sans pour autant y établir un lien de causes à effets. La plupart des travaux ont porté aussi sur une approche sociologique diachronique de ces interactions. La méthodologie a privilégié une démarche documentaire basée sur la collecte de données qualitatives et quantitatives à partir d'un corpus de 27 textes constitué de travaux d'auteurs.eures répartis en fonction des trois configurations, à raison de 9 chacune. Les données recueillies à l'issue de ce processus ont été interprétées et analysées (analyse du contenu). Au terme de tout ce qui précède, notre recherche conclut à l'existence d'un lien de causes à effets entre les stratégies syndicales conçues et mises en route par les organisations syndicales au Bénin à partir de 1980 et le développement de la société civile. Ce lien est marqué par un rapport de domination entre les trois configurations du rapport du syndicalisme au politique que sont l'État, le capital et la société civile. L'objectif étant pour ces acteurs.trices du champ politique béninois, de se hisser à la position dominante et de jouir des privilèges qui y sont associés, notamment en situation de crises, lors des négociations. Le rapport du syndicalisme au politique est donc un rapport dynamique qui se noue et se dénoue en fonction des aléas conjoncturels et structurels propres au champ politique béninois.

En clair, toutes structures politique, économique et sociale, renvoient nécessairement à une structure de pouvoir, (Grellet, 1982). La gestion du pouvoir passe par l'exercice de l'autorité. L'autorité peut être naturelle, acquise ou les deux, ce qui est important, c'est sa gestion. Les questions de légitimité, d'autorité, de gestion de positions dominantes, d'interactions, se retrouvent donc au cœur des stratégies qui structurent les rapports syndicats/État/Capital/Société civile au Bénin. Il faut dès lors en perspectives, privilégier des approches qui tendent à réguler l'exercice de toutes formes

d'ascendance⁵⁵. L'une de ces approches est le financement ou l'autonomie financière des syndicats et de la société civile. Au Bénin, les organisations syndicales et la société civile sont financées via quatre sources que sont l'État, les organisations internationales partenaires, les cotisations des adhérents.tes ou membres, les sources de financement autres (formelles, non formelles, occultes), mais l'État reste largement le plus important pourvoyeur de fonds. Or l'État, ne s'empressera pas à financer des institutions censées le contrôler s'il n'est pas sûr que ce contrôle irait en sa faveur. Dans ce sens, privilégier le champ subpolitique par rapport au champ politique (Beck, 2005 ; Soussi, 2019) est pertinent, mais inefficace si la problématique du financement n'est pas étudiée. D'où l'importance des travaux portant sur l'indépendance du système de financement des syndicats et de la société civile. En particulier, l'élaboration d'un mécanisme efficient de collecte et de gestion des cotisations des adhérents et autres sources de revenus. La variation des sources de financement (activités génératrices de revenus, fonds de placement non spéculatifs et autres). La formation des leaders syndicaux et de la société civile en gestion. Bref, les questions de leadership, de formation, de réédition de comptes, de financements occultes, en un mot, de financements versus liberté syndicale ou associative, sont autant de pistes de réflexions scientifiques sur le syndicalisme et la société civile au Bénin, qui pourraient intéresser les chercheurs.eures.

⁵⁵ L'ascendance, n'est pas seulement propre à l'État, elle peut aussi relever des syndicats et de la société civile (instrumentalisation de grèves et autres moyens de pressions spécifiques), ou du capital (réurrence menaces et intimidations de toutes sortes, non-respect des normes en matière d'emploi). Toutes ces ascendances convergent vers un seul enjeu, celui de l'autonomie financière ou du financement.

BIBLIOGRAPHIE

Accardo, A. (1997) Introduction à une sociologie critique, lire Bourdieu, Editions Le Mascaret, Bordeaux.

Adamon, A. (1995) *Le renouveau démocratique au Bénin, la conférence nationale des forces vives et la période de Transition*, Éditions l'Harmattan, Paris.

Adjaho, R. (1992) *La faillite du contrôle des finances publiques, 1960-1990*. Édition du Flamboyant, Cotonou.

Adjovi, E. (1998) Une élection libre en Afrique : la présidentielle du Bénin (1996), Paris, Karthala.

Ahanhanzo, M. (1973) « Le Danxomè, du pouvoir Adja à la nation Fon » In Kenoukon, C. (2007) *Effectivité et efficacité des normes fondamentales et prioritaires de l'OIT : cas du Bénin et du Togo*. Série de Recherches 113, Institut International d'Études Sociales, OIT.

Agier, M., Copans, J. et Morice, A. éd. (1987). *Classes ouvrières d'Afrique noire / : études réunies et présentées par M. Agier, J. Copans et Morice, A. Hommes et sociétés*. Paris : Karthala : Editions de l'ORSTOM.

Akinds, F. (1991) *Le Bénin entre le renouveau démocratique et les exigences de l'Ajustement Structurel*, CODESRIA, Juillet 1991.

Ale A. (2012) *Économie informelle et emploi au Bénin : cadre et pratiques de l'économie Informelle dans 3 secteurs d'activité à Cotonou*, Programme Commerce et Emploi du BIT, 31 octobre 2012.

Allen, C. (2007) *Restructuring an Authoritarian State : Democratic Renewal in Benin*, Publié en ligne le 23 février 2007, Pp. 42-58

Alter, N. (2006) « La théorie de la régulation sociale » in Alter Norbert, *Sociologie du monde du travail*. Paris, PUF, 365p., pp. 119-135.

Balaro, G., Dossou, S. T. et Amoussou, A. C. (2015). « Étude sur le paysage syndical au Bénin ». www.fes-benin.org.

Banégas, R. (1993) Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidités politiques in *Cultures et Conflits*, no. 12 (1993), OpenEditions.

Banégas (1995) Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou. *Politique Africaine*, Karthala, 1995, pp. 25-44.

Banégas (1998) « Bouffer l'argent » Politique du ventre, démocratie et clientélisme, In *clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, (1998), pp. 75-109.

Banégas, R. (2006) La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin, Paris, Karthala, 2003, 494 pages, in *Politix* 2006/1 (no. 73) pp. 247-252.

Banégas, R. (2014) *Bénin: Challenges For Democracy*, (Briefing) Oxford University Press, 9 July 2014.

BAD (2014) «Benin» in *African Economic outlook 2014: Global Value Chains And Africa's Industrialisation*, Editions OCDE.

Barbier, J.-C. et Pagès (2011) Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : expériences nationales au Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Mali, BIT, Genève.

Bassirou T. (1998). « African Unions Under Structural Adjustment Programs / Les syndicats africains et les programmes d'ajustement structurel ». *Relations industrielles / Industrial Relations* vol. 53, numéro 2, 1998, p. 278-299. Consulté le 21 janvier 2017. <http://www.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca>.

Bayart J. F. (1996) *L'historicité de l'État importé*, CERI, Paris.

Bayart J. F. (2008) *La politique par le bas en Afrique noire*, Karthala.

Beckman B., Buhlungu S., Sachikonye, L. (2010) *Trade Unions and Party Politics-Labour Movements in Africa*, Cape Town, HSRC.

Bilodeau, V. (2004) *Démocratiser sous Ajustement Structurel au Bénin : comment la dépendance économique hypothèque la consolidation démocratique*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

Bio, O. (2010) *La représentativité syndicale au Bénin*. Mémoire de cycle 2, ENAM, ATSS, Université d'Abomey Calavi.

BIT (2012) *Impact du commerce des services sur l'emploi : la logistique maritime et le secteur des services portuaires au Bénin*, IDEA Consult International, Programme commerce et emploi du BIT, 30 novembre 2012.

BIT (2015) *Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Bureau International du Travail, 104^e session, 3 juin 2015.

BIT (2018) Impact du commerce international sur l'emploi au Bénin, Rapport de la 2^e réunion du Policy Working Group (PWG2), Présentation des Résultats de l'enquête pilote TRAVERA sur la noix d'anacarde au Bénin. 18 avril 2018.

Bierschenk, T. (2009) « Democratization Without Development: Benin 1989-2009 », *International Journal of Politics, culture And Society*, Vol. 22, Pp.337-357.

Blanchet, A. et Gotman, A. (1992) *L'enquête et ses méthodes*. Nathan, Paris.

Bodjrenou, L. (2015) *Les paradoxes de la lutte contre la corruption en Afrique : cas du Bénin et du Rwanda*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

Boukari-Yabara, A. (2012) Le Bénin, une stabilité exceptionnelle. *Relations*, (76), 28-29.

Bourdieu et *al.* (1968) *Le métier de sociologue*, éd. Bordas, Paris.

Britwum, A. O. (2012). « Le travail dans l'histoire africaine : Tendances et formes d'organisation ». Deuxième forum de la rentrée de la CSI-Afrique, Kisumu, Kenya, 22-27 janvier 2012. Institute for Development Studies, Université de Cape Coast (Ghana) <http://www.ituc-africa.org>.

Chabi Imorou, A. (2019) *Audit et analyse du paysage syndical au Bénin*, Éditions COPEF.

Cheeseman, N. (2015) *Democracy in Africa. Successes, Failures, and the struggle for political Reform*, Cambridge, Cambridge University Press. ISBN 9781139030892 <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca>

Delville P. L. et Saïah C. (2015) « Fonder sa légitimité par le plaidoyer ? Synergie paysanne et la lutte contre les accaparements fonciers au Bénin », *Revue Tiers Monde* 2015/4 Numéro 224, pages 103 à 122.

Dieng, A. A. (2003). « La mondialisation et l'Afrique noire ». *Présence Africaine*, n°167-168 :99-104. Consulté le janvier14. <http://www.cairn.info.proxy.bibliothèques.uqam.ca>

Djogbénu, E. (2018) Bénin : « Surgir, Agir et Disparaître », quand Richard Ouorou « déplume » Patrice Talon, in Bénin Web TV, Archives du 6 septembre 2018.

Djogbénu, E. (2020) Jeu politique au Bénin : Patrice Talon confirme ses talents de « compétiteur né » in Bénin Web TV News du 18 mai 2020.

Dossoumou (2018) « Dialogue social et accord durable » Éditorial, *Fraternité* du 14/05/18.

Dufour, F. G. (2015) *La sociologie historique : traditions, trajectoires et débats*, Presses de l'Université du Québec.

- Durkheim, É. (1988) *Les Règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie*, Paris, Flammarion.
- Eyebiyi, E. (2016) Étudier l'État à partir de l'informalité. Répression et résistances autour du commerce informel de carburant. *Érudit*, no. 76, 2016, pp. 77-95.
- Fall, B., Phaf-Rheinberger, I., Eckert, A. (2015) *Changements dans les modèles culturels du travail en Afrique*. Éd. (2015), Paris Karthala.
- Fonteneau, G. (2004). *Histoire du syndicalisme en Afrique*. Paris : Charleroi : Karthala ; Couleur livres.
- Gaba, L. (1997) *L'État de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Thèse, Faculté de droit, Université de Montréal.
- Gorz, A. (1997) *Misère du présent. Richesse du possible*, Paris, Galilée.
- Grellet, G. (1982) *Les structures économiques de l'Afrique Noire*. Collection Tiers Monde, Presses universitaires de France.
- Guézodjè, R. (2020) Bénin, le code du numérique fait grincer les dents. *Magazine d'informations*, DW Presses.
- Gymah-Boadi, E. (1996) Civil Society in Africa. *Journal of Democracy*, 7:2, 118-132.
- Haubert, M. et Rey, P.- P. (2000) *Les sociétés civiles face aux marchés : le changement social dans le monde postcolonial*, Éditions Karthala, Paris.
- Hinnou, P. (2014). *Négocier la démocratie en Afrique : l'exemple du Bénin*. Paris, l'Harmattan.
- Hutchful, E. (1996) The Society Debat in Africa. *International Journal*, 51(1), 54-77.
- Honlonkou, A. et Ogoudélé, O. (2010) *Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : cas du Bénin*. Bureau International du Travail, secteur de l'emploi, Unité de Recherches et Analyses sur l'emploi, Département de l'analyse économique et des marchés du Travail- Genève : BIT, 2010, no.66.
- Hoton, L. et Soule, A. (2002) *Étude documentaire sur l'impact de la libéralisation et de la réforme du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin*, Cahier de Recherches ELIFID, OIT, Genève, septembre 2002.
- Hountondji, J. P. (2000) *Économie et société : le Bénin, d'hier à demain*, Préface de Samir Amin, Forum du Tiers Monde, éditions l'Harmatan.
- Kamto, M. (1994) *Les rapports État-société civile en Afrique*. *Revue juridique et politique : indépendance et coopération*, 48 (3), 285-291.

- Kenoukon (2007) Effectivité et efficacité des normes fondamentales et prioritaires de l'OIT : cas du Togo et du Bénin. Institut International d'Études Sociales, Genève, Suisse.
- Kester, G. et Sidibé, O. (2007) Trade Unions and Sustainable Democracy in Africa, Aldershot, Ashgate.
- Kouété, P. et Moumouni, I. (2015) Flexibilité des règles et participation individuelle à l'action collective : cas de l'union des Groupements de Producteurs du Périmètre irrigué de Malanville au Bénin. The European Journal of Development research, London, Vol. 27, no. 5 (Décembre 2015): 745-761.
- Kpotounou, G. S. et Ahlinvi, E. M. (2015) Les négociations gouvernement et acteurs sociaux au cœur des mouvements sociaux sous le régime dit du changement au Bénin, Éditions CEPAD.
- Kraus, J. (2007) Trade Unions and The Coming of Democracy in Africa, New York, Palgrave Macmillan.
- Laville, J.-L. (1994) L'économie solidaire. Une perspective internationale, DDB, Paris.
- Léadi Fatolou, K. et Djedme, N. (2005) Les difficultés de fonctionnement des Organisations syndicales des travailleurs du Bénin : cas des centrales syndicales. Mémoire de maîtrise, FADESP, Université d'Abomey Calavi.
- Lemire, S. (2008) L'émergence de la société civile dans la consolidation de la démocratie : exemple des associations féminines au Bénin. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Lopez, M. et Pirotte G. (2009) La notion de société civile : Le cas du Bénin et de la Roumanie, Revue canadienne de science politique, Vol. 42, no. 2 (Juin 2009).
- Lynch, G. et Gordon, C. (2011) « Démocratisation en Afrique 1990-2010 : une évaluation », Pp. 275-310), publié le 28 mars 2011.
- Mahouna, M. (2015) Talon la « Télécommande de Paris » : la preuve que Yayi avait raison, in Quotidien Matin Libre du mardi 9 juin 2015.
- Marilou, M. (2007) La lutte contre la corruption au Bénin : une approche historique. In État et corruption en Afrique, pp. 317-346. Éditions Karthala.
- Mayrargue, C. (1996) « Le caméléon est remonté en haut de l'arbre » in Le retour au pouvoir de M. Kérékou au Bénin, Politique Africaine, no. 62, Juin 1996, pp.126-127.
- Mayrargue, C. (2006) Yayi Boni, un président inattendu? Construction du candidat et dynamiques électorales au Bénin. Politiques Africaines, 2006, vol. 102, pp. 155-172, p. 18.

- Mercoiret, M-R. (2006) Les organisations paysannes et les politiques agricoles. *Afrique contemporaine*, 2006/1 no. 217, pages 135-157.
- Meyer-Bisch, P. (2012) Clarifier et développer les caractéristiques de l'organisation civile, *Mondes en développement*, 2012 no.159 / pp.105-116.
- Morency-Laflamme, J. (2010) la démocratisation au Togo et au Bénin : l'influence des groupes d'opposition. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Naélou, A. (2004) ONG : les pièges de la professionnalisation, *Revue Tiers Monde*, 2004/ no. 180, pp. 727.
- Ndoye, D. et Fall, M. (2015) « Bénin » Dans « Perspectives économiques en Afrique » BAD, OCDE, PNUD, 2015.
- Otayek, R. (2002) Démocratie et société civile. Une vue du sud, *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 (Vol.9) Cairn.info.
- OIT (2010) Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone. BIT, Bureau des activités pour les travailleurs, Genève, Suisse.
- OIT (2019) Bases des données sur le travail, le chômage et la syndicalisation, Bibliothèques UQÀM.
- ONU (2019) Base de données statistiques, UNdata /Bénin, Bibliothèques UQÀM.
- Phelan, C. (2011) Trade Unions, Democratic Waves, And Structural Adjustment: The Case of Francophone West Africa. *Labor History*, Vol. 52, No.4, November 2011, 461-481. Kingston University Press.
- Phelan, C. (2014). « Trade Unions and “Responsible Participation” : Dahomey, 1958-1975 ». *Labor History* 55(3):346-64. <http://dx.doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca>.
- Pirotte, G. (2010) La notion de société civile, La Découverte.
- Pirotte, G. et Poncelet, M. (2003) Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin : Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou, *Bulletin de l'APAD*, 2 décembre 2003, OpenEditions Journals, UQÀM.
- Poncelet, M. et Pirotte, G. (2007) L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique. *Mondes en développement*, (3),9-23.
- Quivy, R. et Campenhoudt, L. V. (2006) Manuel de recherche en sciences Sociales, Dunod, Paris.
- Rhodes, R.A.W. (2012) Wave of governance, *The Oxford Handbook of Governance*, Oxford University Press, Londres.

Robinson, P.T. (1994) The National Conference Phenomenon in Francophone Africa, In *Comparative Studies in Society and History*, vol. 36, No. 3 (July., 1994), pp. 575-610, Cambridge University Press.

Rubbers, B. et Roy, A. (2015). « Entre opposition et participation, les syndicats face aux réformes en Afrique ». *Revue Tiers Monde*, n° 224 (Décembre 2015) : 9-24. <http://www.cairn.info.proxy.bibliotheques.uqam.ca>.

Sanga Pema, Y. (2016) L'amélioration des systèmes de passation des marchés publics à la contribution de la performance de la stratégie des projets au Bénin. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi

Seba et Davo (2016) « Dimanche Politique : État et syndicalisme au Bénin » Pascal Todjinou, syndicaliste. EDEN TV Bénin, Numéro 20, YouTube.

Servet, J. M. (2012) La solidarité du global au local, *Économie sociale et solidaire*, *Revue économique et sociale*, Vol. 70 no.1, 37-51.

Skocpol, T. (1985) *L'État et les révolutions sociales*, Paris, Fayard.

Somé, C. (2009) Pluralisme socio-ethnique et démocratie : cas du Bénin. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.

Souley, A. N. (1991). « Ajustement structurel et effondrement des modèles idéologiques : Crise et renouveau de l'État africain ». *Études internationales* 22 (2): 253.

Soussi, Sid Ahmed, Bellemare, G. et Verret, S. (2005). *Les syndicalismes africains à la croisée des chemins*. Série Comparaisons internationales, no 23. Gatineau : Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités.

Soussi, S. A. et Bellemare, G. (2008). « African Trade Unionism: Institutionalization and Emerging Resistance ». *LABOUR Capital and Society/TRAVAIL Capital et Société* 41 (1) : 85-113. <http://search.proquest.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca>.

Soussi, S. A. (2017). Syndicalismes africains et rapport au politique : Entre résistances locales et solidarités globales. *AFRICANA STUDIA Revista Internacional de Estudos Africanos/International Journal of African Studies*, 1er et 2ème semestres de 2017(28), 33-44.

Strandsbjerg, C. (2005) Continuité et rupture dans les représentations du pouvoir politique au Bénin entre 1972 et 2001, *Cahier d'études africaines*, 177/2005.

Thériault, J. Y. (1985) *La société civile ou la chimère insaisissable : essai de sociologie politique*, Montréal Québec/Amérique 1985.

Thiriot, C. (2002) Le rôle de la société civile dans la transition et la consolidation de la démocratie en Afrique, *Revue internationale*, Vol.9. 2002/2.

Tozzo, É. (2004) Rosine Soglo, famille et entreprise politique, In *politique Africaine*, 2004/3 (no.95), pp. 71 à 90.

Weber, M. (2013) *La domination*, Paris, La Découverte.

Webster (2008) *Syndicats et partis politiques en Afrique : Nouvelles alliances, stratégies et nouveaux partenariats*. Coopération Syndicale Internationale. Document d'information numéro 3/2008. Friedrich-Ebert-Stiftung.

Zato, K. Y. N. (2014). « La pratique du dialogue social au Bénin : bilan et perspectives ». www.fes-benin.org.

